

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1493

7 juillet 2011

### SOMMAIRE

Alphacompta .....	71623	JM2PM .....	71659
ALPHACOMPTA, Fiduciaire CAP SUD Luxembourg S.A. ....	71625	JPMorgan Asset Management Luxem- bourg S.A. ....	71662
ALPHACOMPTA, Fiduciaire CAP SUD Luxembourg S.A. ....	71623	JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l. ....	71662
Auto Ecole Toni S.à r.l. ....	71657	JPMorgan Investment Funds .....	71661
AXA Immoselect Luxembourg 1 Strassen S.A. ....	71654	K-Berg S.à r.l. ....	71659
Bantleon Anleihenfonds .....	71650	Kuma One S.A. ....	71620
Bantleon Opportunities .....	71625	Lewis Trust Group (Luxembourg) Sarl ...	71659
CACEIS Bank Luxembourg .....	71651	Luxgas S.à r.l. ....	71620
CB World Funds .....	71651	Media Outdoor S.à r.l. ....	71663
Cesare Fiorucci Finco .....	71657	MILI S.à r.l. ....	71660
Chamelle S.A. ....	71618	Mitotech S.A. ....	71661
Ciba Specialty Chemicals Finance Luxem- bourg S.A. ....	71661	Munegu S.A. SPF .....	71619
EasyETF NMX Infrastructure Europe ....	71650	Natixis Absolute Global Sicav .....	71660
ERI Bancaire Luxembourg S.A. ....	71623	Nemab S.à r.l. ....	71661
Euler Hermes Ré .....	71662	N.G.E. S.A. ....	71623
Faros S.A. SICAV-SIF .....	71626	Nova Participation S.A. ....	71620
Figest S.A. ....	71619	Orchis Trust International S.A. ....	71621
Financieringsmaatschappij voor Toerisme S.A. ....	71660	Orion III European 6 S.à r.l. ....	71652
Finimmo Wealth Management S.A. ....	71618	QS Geo Pep S.C.A., SICAR .....	71662
Fund Administration Services & Technolo- gy Network Luxembourg .....	71651	Rasa Land Investors LuxCo 2 SCA .....	71659
Hazel S.A. ....	71618	Roses Finco S.à r.l. ....	71657
Interba S.A. ....	71619	Supernova Investments A2 S.à r.l. ....	71657
IVA Global SICAV .....	71622	Supernova Investments A S.à r.l. ....	71656
Jiveach S.A. SPF .....	71657	Tetrade S.A. ....	71621
		Trans Viande Lux .....	71661
		Wartburg Investment S.A. ....	71621
		Weldpart S.A. ....	71622

**Chamelle S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 65.069.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le *08 août 2011* à 16:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 24 juin 2011 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011089423/696/15.

---

**Finimmo Wealth Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.364.

Le conseil d'administration a l'honneur de convoquer les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu extraordinairement le *27 juillet 2011* à 16:00 heures au siège social, en lieu et place du mardi 14 juin 2011 à 16:00 heures comme prévu dans les statuts, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration.
2. Présentation et approbation du rapport de contrôle du commissaire aux comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2010.
4. Affectation du résultat de l'exercice.
5. Décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires aux comptes.
6. Nomination statutaires.
7. Divers.

Les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires seront prises aux conditions de majorité et de quorum déterminées par la loi et les statuts.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2011092127/21.

---

**Hazel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 79.207.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le *8 août 2011* à 12.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 28 juin 2011 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011089424/696/15.

---

**Figest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 17.923.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 14 juin 2011, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 10 août 2011 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011093897/795/18.

---

**Interba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 136.610.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 15 juin 2011, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 10 août 2011 à 18.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011093898/795/18.

---

**Munegu S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 150.733.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à une

**ASSEMBLEE GENERALE**

qui aura lieu le lundi 25 juillet 2011 à 14.00 heures à Luxembourg, 16, Allée Marconi, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Approbation des Comptes Annuels au 31 décembre 2010 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011093900/504/16.

---

**Kuma One S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 149.634.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 16 juin 2011, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 10 août 2011 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011093899/795/18.

**Nova Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 132.821.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 14 juin 2011, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 10 août 2011 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011093901/795/18.

**Luxgas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 152.214.

Il est porté à la connaissance de tiers le transfert des parts sociales suivantes:

Creos Luxembourg S.A. avec siège social à 2, rue Thomas Edison L-1445 Strassen a transféré 13.500.000 parts sociales à Enovos Luxembourg S.A. avec siège social 2, rue Thomas Edison L-1445 Strassen en date du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

En conséquence, l'actionnariat de la société émarginée est dorénavant le suivant:

Creos Luxembourg S.A. ....	1.500.000 parts sociales
Creos Luxembourg S.A. ....	13.500.000 parts sociales

Esch/Alzette, le 5 mai 2011.

Michel SCHAUS  
*General Counsel*

Référence de publication: 2011064249/16.

(110072023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

**Tetrade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 46.646.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 14 juin 2011, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 10 août 2011 à 8.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011093902/795/18.

---

**Wartburg Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 87.616.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 14 juin 2011, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 10 août 2011 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011093903/795/18.

---

**Orchis Trust International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 42.314.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 18 juillet 2011 à 13.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2010.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Décharge à l'administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, M. Gérard BIRCHEN, pour l'exercice de ses mandats.

7. Nomination de M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
8. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2011087817/29/23.

---

**Weldpart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.634.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 15 juin 2011, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 10 août 2011 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011093904/795/18.

---

**IVA Global SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 147.807.

The shareholders of IVA Global SICAV (the "Company") have been convened by registered mail sent on 9 June 2011 (the "First Convening Notice") to an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company, which was held on 20 June 2011 at 2.00 p.m. CEST at 2-4, place de Paris, L-1011 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "First Meeting").

It resulted from the attendance list that less than half of the corporate capital was duly represented at the First Meeting and that therefore the legally required quorum in order for the First Meeting to be able to deliberate and decide validly on the agenda, had not been satisfied.

It was therefore decided to adjourn the First Meeting and to reconvene a second extraordinary general meeting of the shareholders of the Company with the same agenda as the First Meeting.

Therefore, the board of directors of the Company invites the shareholders of the Company to attend the reconvened

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of the shareholders of the Company, which will be held on 25 July 2011 at 5.00 p.m. CEST at 2-4, place de Paris, L-1011 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Second Meeting").

The Second Meeting will have the following agenda, which is the same as for the First Meeting:

*Agenda:*

1. Amendment of the Net Asset Value Calculation of each class and category of each sub-fund of the Company and subsequent amendment of article 11 of the articles of incorporation. Specifically, the amendment of the valuation of exchange-traded options from the last available settlement price to the mean of the bid and asked quotations on the exchange at closing; and
2. Resolution to discard the German translation of the articles of incorporation, and only have an English version going forward.

Representation - Power of attorney

Every shareholder shall be entitled to vote personally or by proxy.

Shareholders that cannot be personally present at the Second Meeting and wish to be represented are kindly asked to return, before 22 July 2011, 12.00 a.m. CEST, the power of attorney enclosed to the First Convening Notice duly completed and signed by sending a copy of the proxy by fax to the attention of Ms Armelle Moulin at +352 26 39 60 02 with the original proxy to follow to the following address:

Lemanik Asset Management Luxembourg S.A.  
Attn: Ms Armelle Moulin  
41, Op Bierg,  
L-8217 Mamer  
Grand Duchy of Luxembourg

For convenience purposes, the power of attorney enclosed to the First Convening Notice will be resent to the shareholders by registered mail.

For the avoidance of doubt, any power of attorney granted for the First Meeting will remain valid for the Second Meeting unless otherwise expressed by the relevant shareholder.

Référence de publication: 2011084847/755/42.

---

**ERI Bancaire Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 30.912.

---

Mesdames, Messieurs, les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de notre société qui se tiendra au siège social en date du *14 juillet 2011* à 10.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations et la situation de la société d'une part et de la société et de ses filiales, d'autre, part arrêtées au 31 décembre 2010.
2. Lecture du rapport de révision sur les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2010.
3. Approbation des comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2010, tels qu'établis par le Conseil d'Administration.
4. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises.
5. Divers.

*Pour le Conseil d'administration*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011088671/1161/20.

---

**N.G.E. S.A., Société Anonyme Soparfi (en liquidation).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 70.483.

---

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le *18 juillet 2011* à 10,00 heures au 42, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Commissaire-vérificateur;
2. Décharge au Liquidateur et au Commissaire-vérificateur;
3. Clôture de la liquidation.

*Le Liquidateur.*

Référence de publication: 2011084852/1017/14.

---

**ALPHACOMPTA, Fiduciaire CAP SUD Luxembourg S.A., Société Anonyme,  
(anc. Alphacompta).**

Siège social: L-8047 Strassen, 56, rue de la Victoire.

R.C.S. Luxembourg B 129.235.

---

L'an deux mil onze, le vingt-et-un avril,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ALPHACOMPTA",

établie et ayant son siège social à L-9461 PUETSCHIED, la Grauenstein,

constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, en date du 8 mai 2007, publiée au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 11 août 2007, numéro 1.707, page 81.902,

et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 129.235,

dont le capital social s'élève actuellement à la somme de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000.-), représenté par CENT (100) actions, sans désignation de valeur nominale

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre DEVENTER, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Guy STREFF, demeurant professionnellement à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre DEVENTER, demeurant professionnellement à Luxembourg.

I. - Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II. - Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Transfert du siège social vers sa nouvelle adresse sise à L-8047 STRASSEN, 56 rue de la Victoire,
2. Modification de la dénomination sociale
3. Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> et de l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts
4. Constatation de la démission des actuels administrateurs, administrateurs-délégués et commissaires aux comptes
5. Nomination de nouveaux administrateurs, d'un nouvel administrateur délégué ainsi que d'un commissaire aux comptes
6. Divers

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-8047 STRASSEN, 56 rue de la Victoire.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société pour lui conférer dorénavant la dénomination sociale suivante: "ALPHACOMPTA, Fiduciaire CAP SUD Luxembourg S.A."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide, suite à ces modifications et aux fins de les refléter dans les statuts, de modifier les articles 1<sup>er</sup> et 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par les présentes par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "ALPHACOMPTA, Fiduciaire CAP SUD Luxembourg S.A."

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Strassen"

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale constate la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction ainsi que du commissaire aux comptes actuellement en fonction.

Décharge leur est donnée pour l'exercice de leur mandat

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale nomme à l'unanimité des voix pour une durée de SIX ans à la fonction d'administrateurs:

la société de droit belge "PATBEL S.à.r.l.", constituée sous la dénomination de "La Fiduciaire Comptable", établie et ayant son siège social à B-5004 BOUGE (Namur), 480 Chaussée de Louvain, numéro d'entreprise 0467.390.639,

représentée par Monsieur Pierre DEVENTER, né le 24 août 1957 à Charleroi (Belgique), licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à L-8047 STRASSEN, 56 Rue de la Victoire, lequel a pouvoir de représenter la dite société et lequel est constitué représentant permanent de la dite société



la société de droit suisse "PATBEL Suisse", établie et ayant son siège social à CH-1470 FOREL, 150 route de la Condamine,

représentée par Monsieur Pierre DEVENTER, né le 24 août 1957 à Charleroi (Belgique), licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à L-8047 STRASSEN, 56 Rue de la Victoire, lequel a pouvoir de représenter la dite société et lequel est constitué représentant permanent de la dite société

Monsieur Antoine DEVENTER, né le 30 mai 1990 à Charleroi (Belgique), demeurant à L-8047 STRASSEN, 56 rue de la Victoire.

Monsieur Pierre DEVENTER, né le 24 août 1957 à Charleroi (Belgique), licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à L-8047 Strassen, 56, rue de la Victoire.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale nomme à l'unanimité des voix pour une durée de SIX ans à la fonction de commissaire aux comptes:

La société anonyme Comptable.lu S.A., établie et ayant son siège social à L-8047 Strassen, 56, rue de la Victoire, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 145.190.

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale nomme à l'unanimité des voix pour une durée de SIX ans à la fonction d'administrateur-délégué:

Monsieur Pierre DEVENTER, né le 24 août 1957 à Charleroi (Belgique), licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à L-8047 STRASSEN, 56 Rue de la Victoire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président a déclaré clos le présent procès-verbal.

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à MILLE DEUX CENT (1.200.-) euros.

A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée faite aux parties comparantes, connues du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les parties comparantes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DEVENTER, STREFF, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 28 avril 2011. Relation: EAC/2011/5484. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

Pétange, le 23 mai 2011.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2011072476/96.

(110079676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

### **ALPHACOMPTA, Fiduciaire CAP SUD Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8047 Strassen, 56, rue de la Victoire.

R.C.S. Luxembourg B 129.235.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 3 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2011072477/11.

(110079680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

### **Bantleon Opportunities, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement des BANTLEON OPPORTUNITIES, welcher von der Bantleon Invest S.A. verwaltet wird und Teil I des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 unterliegt, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für Bantleon Invest S.A.  
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.  
Peter Sasse / Benjamin Wacker  
Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2011091347/13.

(110102710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

**Faros S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 161.731.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of June.

Before us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Mr Mavroeidis ANGELOPOULOS, company director, born on 25 July 1964, in Greece, residing 6 Maleme street, 15237 Filothei, Greece,

Here represented by Mr Christophe LANGUE, private employee, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy dated on 16 June 2011.

The said proxy initialled *ne variatur* by the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-SIF), governed by the applicable laws and the present articles of incorporation.

**Chapter I. Name - Registered office - Duration - Purpose**

**Art. 1. Name.** There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares in the future, a public company limited by shares (société anonyme) qualifying as an investment company with variable capital – specialised investment fund (société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé) under the name of "FAROS S.A. SICAV-SIF" (hereinafter the "Company").

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of directors.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by a simple decision of the board of directors.

In the event that the board of directors considers that extraordinary political, social or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4. Purpose.** The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in securities of all kind, units or shares of undertakings for collective investment and other assets permitted by law, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (hereinafter the "2007 Law"), as such law may be amended, supplemented from time to time.

The Company is dedicated to institutional investors, professional investors and other well-informed investors as these categories of eligible investors are defined in the 2007 Law (collectively the "Eligible Investors").

**Chapter II. Share capital - Shares - Net asset value**

**Art. 5. Share Capital - Classes of shares.** The share capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company and its subfunds. The minimum capital shall be the minimum capital required by the 2007 Law, and must be reached within a period of twelve months after the date on which the Company has been authorised as a specialised investment fund under the 2007 Law.

The initial capital is thirty one thousand euros (EUR 31,000) represented by fully paid up shares of no par value.

The shares to be issued, as the board of directors shall determine, be of different classes. The proceeds of the issue of each class shall be invested in securities or other assets permitted by law pursuant to the investment policy determined by the board of directors for the Sub-Fund (as defined hereinafter) established in respect of the relevant class(es) subject to the investment restrictions provided by law or determined by the board of directors.

The board of directors shall establish a portfolio of assets constituting a sub-fund (individually a "Sub-Fund", collectively the "Sub-Funds") for each class or for two or more classes in the manner described in the present articles of incorporation. The Company constitutes one single legal entity. However, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Sub-Fund. In addition, each Sub-Fund shall only be responsible for the liabilities which are attributable to such Sub-Fund.

For the purpose of the consolidation of the accounts the base currency of the Company shall be Euro (EUR).

**Art. 6. Form of Shares.** The shares of the Company may only be issued in registered form.

All issued registered shares of the Company shall be registered into the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of registered shares held by him.

The inscription of the shareholder's name into the register of shareholders evidences his right of ownership on such registered shares. The Company shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the shareholder or whether the shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

The share certificates shall be signed by two directors. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. The certificates will remain valid even if the list of authorized signatures of the Company is modified. However, one of such signatures may be made by a person duly authorized thereto by the board of directors; in the latter case, it shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the board of directors shall determine.

Transfer of registered shares shall be effected (i) if share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and (ii) if no share certificates have been issued, by a written declaration of transfer to be inscribed into the register of shareholders of the Company, dated and signed by the transferor and the transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered shares shall be entered into the register of shareholders of the Company; such inscription shall be signed by one or more directors or officers of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the board of directors.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders of the Company.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders of the Company and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including but not restricted to a bond issued by an insurance company, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

The Company may, at its election, charge to the shareholder the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original share certificate.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

The Company may decide to issue fractional shares up to three decimals. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the distributions and/or net assets attributable to the relevant class on a pro rata basis.

**Art. 7. Issue of Shares.** Within each Sub-fund, subject to the provisions of the 2007 Law, the board of directors is authorized without limitation to issue an unlimited number of shares at any time without reserving the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The board of directors may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued in any class or Sub-Fund; the board of directors may, in particular, decide that shares of any class or Sub-Fund shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the issuing documents of the Company.

Whenever the Company offers shares for subscription, the price per share at which such shares are offered shall be determined in compliance with the rules and guidelines fixed by the board of directors and reflected in the issuing documents of the Company.

The board of directors may delegate to any director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them.

If subscribed shares are not paid for, the Company may cancel their issue whilst retaining the right to claim its issue fees and commissions.

The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities or other permitted assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, provided that such securities or other permitted assets comply with the investment policy and restrictions of the relevant Sub-Fund as described in the issuing documents for the shares. Any costs incurred in connection with a contribution in kind of securities may be borne by the relevant shareholders.

**Art. 8. Redemption of Shares.** Any shareholder may request the redemption of all or part of his shares by the Company, under the terms and procedures set forth by the board of directors in the issuing documents for the shares and within the limits provided by the Luxembourg laws and these articles of incorporation.

If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of the relevant Sub-Fund would fall below such number or such value as determined by the board of directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class.

Further, if on any given Valuation Day redemption requests pursuant to this article and conversion requests pursuant to Article 9 exceed a certain level determined by the board of directors in relation to the number of shares in issue of a specific class, the board of directors may at its sole discretion decide that part or all of such requests for redemption or conversion will be deferred for a period and in a manner that the board of directors considers to be in the best interests of the Company. Following that period, with respect to the next relevant Valuation Day, these redemption and conversion requests will be met in priority to later requests.

Any redemption request may furthermore be deferred in special circumstances if the board of directors considers at its sole discretion that the implementation of the redemption or the conversion request on such Valuation Day would adversely affect or prejudice the interests of the relevant Sub-Fund or the Company.

Under special circumstances including, but not limited to, default or delay in payments due to the relevant Sub-Fund from banks or other entities, the Company may, in turn, delay all or part of the payment to shareholders requesting redemption of shares in the Sub-Fund concerned. The right to obtain redemption is contingent upon the Sub-Fund having sufficient liquid assets to honor redemptions.

The Company may also defer payment of the redemption of a Sub-Fund's shares if raising the funds to pay such a redemption would, in the opinion of the board of directors, be detrimental to the remaining shareholders. The payment may be deferred until the special circumstances have ceased; redemption could be based on the then prevailing net asset value per share.

The redemption price shall be determined in compliance with the rules and guidelines fixed by the board of directors and reflecting in the issuing documents. The price shall be payable within a period as determined by the board of directors and reflecting in the issuing documents.

The Company may redeem shares whenever the board of directors considers redemption to be in the best interests of the Company or a Sub-Fund.

In addition the shares may be redeemed compulsorily in accordance with the article 10.

**Art. 9. Conversion of Shares / Transfer of Shares.** Except if prohibited by the board of directors for a Sub-fund or a class of shares in the issuing documents, each shareholder shall be entitled, subject to any terms, conditions and restrictions imposed by the board of directors, to move from one Sub-fund or one class of share into another Sub-fund or another class of share within the same Sub-fund and to request conversion of the shares which he holds in a given Sub-fund or class of share into shares within another Sub-fund or class of share within the same Sub-fund.

The price for the conversion of shares shall be determined in accordance with the rules and guidelines fixed by the board of directors and reflected in the issuing documents of the Company.

If as a result of any request for conversion, the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of the relevant Sub-Fund would fall below such number or such value as determined by the board of directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class.

The shares which have been converted into shares of another class shall be cancelled.

The issuing documents may provide for a Sub-fund or a class of shares that shares may only be transferred, pledged or assigned to Eligible Investors with the written consent from the Board of Directors, which consent shall not be unreasonably withheld. Any transfer or assignment of shares is subject to the purchaser or assignee thereof fully and completely assuming in writing prior to the transfer or assignment, all outstanding obligation of the seller under the subscription agreement entered into the seller. The Company will not give effect to any transfer of shares to any investor which may not be considered as an Eligible Investor.

**Art. 10. Restrictions on Ownership of Shares.** The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any natural person or legal entity, if in the opinion of the Company the latter is not an Eligible Investor as defined by the 2007 Law or if such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become subject to laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg (including but without limitation tax laws).

Specifically, but without limitation, the Company may restrict the ownership of shares in the Company by any U.S. person.

For such purposes the Company may:

1) decline to issue any shares and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such shares by a non-Eligible Investor or by a U.S. person; and

2) at any time require any person whose name is entered into, or any person seeking to register the transfer of shares into the register of shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a non-Eligible Investor or in a U.S. person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such shares by a non-Eligible Investor or by a U.S. person; and

3) decline to accept the vote of any non-Eligible Investor or of any U.S. person at any meeting of shareholders of the Company; and

4) where it appears to the Company that any non-Eligible Investor or any U.S. person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, direct such shareholder to sell his shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

a) The Company shall serve a second notice (the "Redemption Notice") upon the shareholder holding such shares or appearing into the register of shareholders as the owner of the shares to be purchased, specifying the shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the purchase price will be calculated and the name of the purchaser.

Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates representing the shares specified in the purchase notice.

Immediately after the close of business on the date specified in the Redemption Notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice and his name shall be removed from the register of shareholders.

b) The price at which each such share is to be purchased (the "Redemption Price") shall be an amount based on the net asset value per share of the relevant class as at the Valuation Day specified by the board of directors for the redemption of shares in the Company immediately preceding the date of the purchase notice or next succeeding the surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice, whichever is lower, all as determined in accordance with Article 8 hereof, less any service charge provided therein.

c) Payment of the Redemption Price will be made available to the former owner of such shares normally in the currency fixed by the board of directors for the payment of the redemption price of the shares of the relevant class and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) upon final determination of the purchase price following surrender of the share certificate or certificates specified in such notice. Upon service of the Purchase Notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the Purchase Price (without interest) from such bank following effective surrender of the share certificate or certificates as aforesaid. Any funds receivable by a shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the purchase notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the Sub-Fund relating to the relevant class(es). The board of directors shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorize such action on behalf of the Company.

d) The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Purchase Notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.



The term “US Person” means any resident or person with the nationality of the United States of America or one of their territories or possessions or regions under their jurisdiction, or any other company, association or entity incorporated under or governed by the laws of the United States of America or any person falling within the definition of “US Person” under such laws.

**Art. 11. Calculation of Net Asset Value per Share.** The net asset value of the shares in every Sub-Fund, class of shares of the Company, shall be determined at least once a year and expressed in the currency(ies) decided upon by the board of directors. The board of directors shall decide the days by reference to which the assets of the Company or Sub-Funds shall be valued (each a “Valuation Day”) and the appropriate manner to communicate the net asset value per share, in accordance with the legislation in force.

The valuation of the net asset value of the different classes/categories shall be made in the following manner:

I. The assets of the Company shall include:

- 1) all cash in hand or on deposit, including any outstanding accrued interest;
- 2) all bills and promissory notes and accounts receivable, including outstanding proceeds of any sale of securities;
- 3) all securities, shares, bonds, time notes, debenture stocks, options or subscription rights, warrants, money market instruments, and all other investments and transferable securities belonging to the relevant Sub-Fund;
- 4) all dividends and distributions payable to the Sub-Fund either in cash or in the form of stocks and shares (the Company may, however, make adjustments to account for any fluctuations in the market value of transferable securities resulting from practices such as ex-dividend or exclaim negotiations);
- 5) all outstanding accrued interest on any interest-bearing securities belonging to the Sub-Fund, unless this interest is included in the principal amount of such securities;
- 6) the Company’s or relevant Sub-Fund’s preliminary expenses, to the extent that such expenses have not already been written-off;
- 7) the Company’s or relevant Sub-Fund’s other fixed assets, including office buildings, equipment and fixtures; and
- 8) all other assets whatever their nature, including the proceeds of swap transactions and advance payments

The value of such assets shall be determined as follows:

- the value of any cash in hand or on deposit, discount notes, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received, shall be equal to the entire amount thereof, unless the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the board of director may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- the value of all portfolio securities and money market instruments or derivatives that are listed on an official stock exchange or traded on any other regulated market will be based on the last available price on the principal market on which such securities, money market instruments or derivatives are traded, as supplied by a recognized pricing service approved by the board of directors. If such prices are not representative of the fair value, such securities, money market instruments or derivatives as well as other permitted assets may be appraised at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith under the direction of the board of directors;
- the value of securities and money market instruments which are not quoted or traded on a regulated market will be appraised at the fair value at which they are expected to be resold, as determined in good faith under the direction of the board of directors;
- the value of investments in private equity securities will be appraised at a fair value under the direction of the board of directors in accordance with appropriate professional standards, such as the Valuation Guidelines published by the European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA), as further specified in the issuing documents of the Company;
- investments in real estate assets shall be valued with the assistance of one or several independent valuer(s) designated by the board of directors for the purpose of appraising, where relevant, the fair value of a property investment in accordance with its/their applicable standards, such as, for example, the Appraisal and Valuations Standards published by the Royal Institution of Chartered Surveyors (RICS), as further specified in the issuing documents of the Company;
- the amortized cost method of valuation for short-term transferable debt securities in certain Sub-Funds of the Company may be used. This method involves valuing a security at its cost and thereafter assuming a constant amortization to maturity of any discount or premium regardless of the impact of fluctuating interest rates on the market value of the security. While this method provides certainty in valuation, it may result during certain periods in values which are higher or lower than the price which the Sub-Fund would receive if it sold the securities. For certain short term transferable debt securities, the yield to a shareholder may differ somewhat from that which could be obtained from a similar sub-fund which marks its portfolio securities to market each day;
- the value of the participations in investment funds shall be based on the last available valuation. Generally, participations in investment funds will be valued in accordance with the methods provided by the instruments governing such investment funds. These valuations shall normally be provided by the fund administrator or valuation agent of an investment fund. To ensure consistency within the valuation of each Sub-Fund, if the time at which the valuation of an investment fund was calculated does not coincide with the valuation time of any Sub-Fund, and such valuation is determined to have

changed materially since it was calculated, then the net asset value may be adjusted to reflect the change as determined in good faith under the direction of the board of directors;

- the valuation of swaps will be based on their market value, which itself depends on various factors (e.g. level and volatility of the underlying asset, market interest rates, residual term of the swaps). Any adjustments required as a result of issues and redemptions are carried out by means of an increase or decrease in the nominal of the swaps, traded at their market value;

- the valuation of derivatives traded over-the-counter (OTC), such as futures, forward or option contracts not traded on exchanges or on other recognized markets, will be based on their net liquidating value determined pursuant to the policies established by the board of directors on the basis of recognized financial models in the market and in a consistent manner for each category of contracts. The net liquidating value of a derivative position is to be understood as being equal to the net unrealized profit/loss with respect to the relevant position;

- the value of other assets will be determined prudently and in good faith under the direction of the board of directors in accordance with generally accepted valuation principles and procedures.

The board of directors, at its discretion, may authorize the use of other methods of valuation if it considers that such methods would enable the fair value of any asset of the Company to be determined more accurately.

Where necessary, the fair value of an asset is determined by the board of directors, or by a committee appointed by the board of directors, or by a designee of the board of directors.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with the valuation/accounting principles specified in the issuing documents of the Company.

For each Sub-Fund, adequate provisions will be made for expenses incurred and due account will be taken of any off-balance sheet liabilities in accordance with fair and prudent criteria.

For each Sub-Fund and for each class of shares, the net asset value per share shall be calculated in the relevant reference currency with respect to each Valuation Day by dividing the net assets attributable to such Sub-Fund or class (which shall be equal to the assets minus the liabilities attributable to such Sub-Fund or class) by the number of shares issued and in circulation in such Sub-fund or class; assets and liabilities of each Sub-Fund expressed in foreign currencies shall be converted into the relevant reference currency, based on the relevant exchange rates.

The Company's net assets shall be equal to the sum of the net assets of all its Sub-Funds.

In the absence of bad faith, willful default, gross negligence or manifest error, every decision to determine the net asset value taken by the board of directors or by any bank, company or other organization which the board of directors may appoint for such purpose, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

II. The liabilities of the Company shall include:

- 1) all borrowings, bills, promissory notes and accounts payable;
- 2) all known liabilities, whether or not already due, including all contractual obligations that have reached their term, involving payments made either in cash or in the form of assets, including the amount of any dividends declared by the Company regarding each Sub-Fund but not yet paid;
- 3) a provision for capital tax and income tax accrued on the Valuation Day and any other provisions authorized or approved by the board of directors; and
- 4) all other liabilities of the Company of any kind with respect to each Sub-Fund, except liabilities represented by shares in the Company. In determining the amount of such liabilities, the Company shall take into account all expenses payable by the Company including, but not limited to: formation expenses; expenses in connection with and fees payable to its investment manager(s), advisors(s), accountants, custodian and correspondents, registrar, transfer agents, paying agents, brokers, distributors, permanent representatives in places of registration and auditors; administration and domiciliary services, promotion, printing, reporting, publishing (including advertising or preparing and printing of issuing documents of the Company, explanatory memoranda, registration statements, financial reports) and other operating expenses; the cost of buying and selling assets (transaction costs); interest and bank charges; and taxes and other governmental charges.

The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated basis yearly or for other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

III. The assets shall be allocated as follows:

For the purpose of allocating the assets and liabilities among the Sub-Funds, the board of directors shall establish a portfolio of assets for each Sub-Fund in the following manner:

- 1) the proceeds from the issue of each share of each Sub-Fund are to be applied in the books of the Company to the portfolio of assets established for that Sub-Fund and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto are applied to such portfolio subject to the following provisions;
- 2) where any asset is derived from another asset, such derivative asset is applied in the books of the Company to the same portfolio as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value is applied to the relevant portfolio;
- 3) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular portfolio or to any action taken in connection with an asset of a particular portfolio, such liability is allocated to the relevant portfolio;

4) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular portfolio, such asset or liability is allocated to all the portfolios in equal parts or, if the amounts so justify, pro rata to the net asset values of the relevant Sub-Funds;

5) upon the payment of dividends to the holders of shares in any Sub-Fund, the net asset value of such Sub-Fund shall be reduced by the amount of such dividends.

Towards third parties, the assets of a given Sub-Fund will be liable only for the debts, liabilities and obligations concerning that Sub-Fund. In relations among shareholders, each Sub-Fund is treated as a separate entity.

**Art. 12. Suspension of the Calculation of Net Asset Value per Share, of Issue, Redemption and Conversion of Shares.** The board of directors may temporarily suspend the determination of the net asset value per share and/or where applicable, the issue, the redemption and/or conversion of shares for one or more Sub-funds, class of shares, in the following cases:

a) when the stock exchange(s) or market(s) that supplies/supply prices for a significant part of the assets of one or more Sub-Funds, is/are closed, or in the event that transactions on such a market are suspended, or are subject to restrictions, or are impossible to execute in volumes allowing the determination of fair prices;

b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the board of directors as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company attributable to such class would be impracticable

c) during any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of any of the investments of such class or the current price or value on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such class;

d) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of shares of such class or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot, in the opinion of the board of directors, be effected at normal rates of exchange

e) when the information or calculation sources normally used to determine the value of a Sub-Fund's assets are unavailable, or if the value of a Sub-Fund's investment cannot be determined with the required speed and accuracy for any reason whatsoever;

f) when exchange or capital transfer restrictions prevent the execution of transactions of a Sub-Fund or if purchase or sale transactions of a Sub-Fund cannot be executed at normal rates;

g) when the political, economic, military or monetary environment, or an event of force majeure, prevent the Company from being able to manage normally its assets or its liabilities and prevent the determination of their value in a reasonable manner;

h) during any period when the market of a currency in which a substantial portion of the assets of the Company is denominated is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are suspended or restricted

i) when, for any other reason, the prices of any significant investments owned by a Sub-Fund cannot be promptly or accurately ascertained;

j) when the Company or any of the Sub-Funds is/are in the process of establishing exchange parities in the context of a merger, a contribution of assets, an asset or share split or any other restructuring transaction; and

k) when there is a suspension of redemption or withdrawal rights by several investment funds in which the Company or the relevant Sub-Fund is invested; and

l) in exceptional circumstances, whenever the Board of Directors considers it necessary in order to avoid irreversible negative effects on one or more Sub-Funds, in compliance with the principle of equal treatment of shareholders in their best interests.

In the event of exceptional circumstances which could adversely affect the interest of the shareholders or insufficient market liquidity, the board of directors reserves its right to determine the net asset value of the shares of a Sub-Fund, only after it shall have completed the necessary purchases and sales of securities, financial instruments or other assets on the Sub-Fund's behalf.

When shareholders are entitled to request the redemption or conversion of their shares, if any application for redemption or conversion is received in respect of any relevant Valuation Day (the "First Valuation Day") which either alone or when aggregated with other applications so received, is above the liquidity threshold determined by the board of directors for any one Sub-Fund, the board of directors reserves the right in its sole and absolute discretion (and in the best interests of the remaining shareholders) to scale down pro rata each application with respect to such First Valuation Day so that no more than the corresponding amounts be redeemed or converted on such First Valuation Day. To the extent that any application is not given full effect on such First Valuation Day by virtue of the exercise of the power to pro-rate applications, it shall be treated with respect to the unsatisfied balance thereof as if a further request had been made by the shareholder in respect of the next following Valuation Day and, if necessary, subsequent Valuation Days, until such application shall have been satisfied in full. With respect to any application received in respect of the First Valuation Day, to the extent that subsequent applications shall be received in respect of following Valuation Days, such later applications shall be postponed in priority to the satisfaction of applications relating to the First Valuation Day, but subject thereto shall be dealt with as set out in the preceding sentence.



The suspension of the calculation of the net asset value and/or, where applicable, of the subscription, redemption and/or conversion of shares, shall be notified to the relevant persons through all means reasonably available to the Company, unless the board of directors is of the opinion that a publication is not necessary considering the short period of the suspension.

The suspension measures provided for in this article may be limited to one or more Sub-Funds.

### Chapter III. Administration and Management of the company

**Art. 13. Board of directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members, who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years. They may be re-elected. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting of shareholders; the latter shall further determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

Directors shall be elected by the majority of the votes of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.

In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors may temporarily fill such vacancy; the shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

**Art. 14. Board Meetings.** The board of directors shall choose among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, if any, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside the meetings of the directors and of the shareholders. In his absence, the shareholders or the board members may appoint any person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the board of directors. The officers need not be directors or shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles of Incorporation, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 24 hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a previous resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent several of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors. The directors may not bind the Company by their individual signature, except if specifically authorized thereto by a resolution of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a simple majority of the directors, or any other number of directors that the board of directors may determine, are present or represented.

Resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by the person who will chair the meeting and, as the case may be, the secretary. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two directors or by the secretary or any other authorized person.

Resolutions are taken by a simple majority vote of the directors present or represented. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings; each director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

**Art. 15. Powers of the Board of Directors.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy as determined in these Articles of Incorporation.

All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

**Art. 16. Corporate Signature.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two directors or by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

**Art. 17. Delegation of Powers.** The board of directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the board of directors, who shall have the powers determined by the board of directors and who may, if the board of directors so authorizes, sub-delegate their powers.

The board of directors may in this way delegate to investment manager(s), under its overall supervision, direction and responsibility, the daily management of the assets of the Company. The board of directors or the investment manager(s) may further be assisted by any investment advisor in the daily management of the assets of the Company.

The board of directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

**Art. 18. Investment Policies and Restrictions.** The board of directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine the investment policies and strategies to be applied in respect of each Sub-Fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as shall be set forth by the board of directors in compliance with applicable laws and regulations.

**Art. 19. Conflict of Interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

The term "opposite interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving the Investment Manager, the custodian or such other person, company or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion.

**Art. 20. Indemnification of Directors.** The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

#### Chapter IV. General meetings - Accounting year - Distributions

**Art. 21. General Meetings of Shareholders of the Company.** The general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the class held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the board of directors.

It may also be called upon the request of shareholders representing at least one fifth of the share capital.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law in Luxembourg City at a place specified in the notice of meeting, on the third Tuesday of May at 11.00 a.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet upon call by the board of directors pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address into the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders needs not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the board of directors except when the meeting is called on the written demand of the shareholders in which case the board of directors may prepare a supplementary agenda.

As the shares are issued in registered form only, no publications of the notice of meeting will be made; notices to shareholders will be mailed by registered mail only.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

Each share of whatever class is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. Shareholders may act either in person or by giving a proxy in writing, by telegram, telex or telefax to another person who needs not be a shareholder and may be a director of the Company.

Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of shareholders of the Company are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

**Art. 22. General Meetings of Shareholders in a Sub-Fund or of a Class(es) of share.** The shareholders of the class(es) issued in respect of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-Fund.

In addition, the shareholders of any class may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such class.

The provisions of Article 21 shall apply to such general meetings.

Each share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. Shareholders may act either in person or by giving a proxy in writing, by telegram, telex or telefax to another person who needs not be a shareholder and may be a director of the Company.

Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of shareholders of a Sub-Fund or of a class are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Any resolution of the general meeting of shareholders of the Company, affecting the rights of the holders of shares of any class vis-à-vis the rights of the holders of shares of any other class(es) shall be subject to a resolution of the general meeting of shareholders of such class(es) in compliance with Article 68 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law of 1915").

**Art. 23. Termination and Amalgamation of Sub-Funds or Classes of shares.** In the event that, for any reason whatsoever, the value of the total net assets in any Sub-Fund or the value of the net assets of any class of shares within a Sub-Fund has decreased to, or has not reached, an amount determined by the board of directors to be the minimum level for such Sub-Fund, or such class of shares, to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalization, the board of directors may decide to redeem all the shares of the relevant class or classes at the net asset value (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated with reference to the Valuation Day in respect of which such decision shall be effective. The Company shall serve a notice to shareholders of the relevant class or classes prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons and the procedure for the redemption operations. Where applicable and unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between the shareholders, the shareholders of the Sub-Fund or of the class of shares concerned may continue to request redemption of their shares free of charge (but taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Notwithstanding the powers conferred to the board of directors by the preceding paragraph, the general meeting of shareholders of any one or all classes of shares issued in any Sub-Fund will, in any other circumstances, have the power, to decide the redemption of all the shares of the relevant class or classes and therefore the shareholders will be refunded an amount corresponding to the net asset value of their shares (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated with reference to the Valuation Day in respect of which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the depositary of the Company for a period of six (6) months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the *caisse de consignation* on behalf of the persons entitled thereto.

Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this article, the board of directors may decide to allocate the assets of any Sub-Fund to those of another existing Sub-Fund within the Company, or to another Luxembourg undertaking for collective investment organized under the provisions of the Law of 13 February 2007 or the law dated 17 December 2010 concerning undertakings for collective investment, as amended, or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment (the "new sub-fund") and to redesignate the shares of the class or classes concerned as shares of the new sub-fund (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Such decision will be notified in the same manner as described in the first paragraph of this article one month before its effectiveness (and, in addition, the notice will contain information in relation to the new sub-fund), in order to enable shareholders to request redemption of their shares, free

of charge, during such period. Shareholders who have not requested redemption will be transferred de jure to the new sub-fund.

Notwithstanding the powers conferred to the board of directors by the preceding paragraph, a contribution of the assets and of the current and determined liabilities attributable to any Sub-Fund to another Sub-Fund within the Company may be decided upon by a general meeting of the shareholders of the class or classes of shares issued in the Sub-Fund concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

Furthermore, in other circumstances than those described in the first paragraph of this article, a contribution of the assets and of the current and determined liabilities attributable to any Sub-Fund to another undertaking for collective investment referred to in the fourth paragraph of this article or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment shall require a resolution of the shareholders of the class or classes of shares issued in the Sub-Fund concerned. There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders, which shall decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions shall be binding only on such shareholders who have voted in favor of such amalgamation.

**Art. 24. Financial Year.** The accounting year of the Company shall commence on the first of January of each year and shall terminate on the thirty first of December of the year.

**Art. 25. Distributions.** Within each Sub-fund, Shares may be issued as capitalization and/or distribution Shares.

The general meeting of shareholders may declare and pay annual or other interim dividends out from the investment income gains and realized capital gains and, if considered necessary to maintain a reasonable level of dividends, out of any other funds available for distribution.

Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses into the register of shareholders.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the board of directors shall determine from time to time.

The board of directors may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the board of directors.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the Sub-Fund relating to the relevant class(es).

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

#### Chapter V. Auditor

**Art. 26. Independent Auditor.** The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by a Luxembourg independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders of the Company and remunerated by the Company.

The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2007 Law.

#### Chapter VI. Depositary

**Art. 27. Depositary.** The Company will appoint a Luxembourg depositary which meets requirement of the 2007 Law. The Depositary shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2007 Law.

#### Chapter VII. Dissolution - Liquidation

**Art. 28. Dissolution of the Company.** The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements necessary for amending the articles of incorporation.

Whenever the share capital falls below two-thirds (2/3) of the minimum capital provided for by the 2007 Law, the question of the dissolution of the Company shall be referred to a general meeting of shareholders by the board of directors. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by a simple majority of the votes of the shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall also be referred to a general meeting of shareholders whenever the share capital falls below one-fourth (1/4) of the minimum capital provided for by the 2007 Law; in such event, the general meeting shall be held without any quorum requirement and the dissolution may be decided by shareholders holding one-fourth (1/4) of the votes of the shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days (40) as from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds (2/3) or one-fourth (1/4) of the legal minimum, as the case may be.

**Art. 29. Liquidation.** Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

The liquidation will take place in accordance with applicable Luxembourg law. The net proceeds of the liquidation will be distributed to shareholders in proportion to their rights. At the end of the liquidation process of the Company, any amounts that have not been claimed by the shareholders will be paid into the caisse de consignation, which keep them available for the benefit of the relevant shareholders during the duration provided for by law. After this period, the balance will return to the State of Luxembourg.

### Chapter VIII. General provisions

**Art. 30. Amendments to the Articles of Incorporation.** The general meeting of shareholders may amend these Articles of Incorporation subject to the quorum and majority requirements provided by the Law of 1915.

**Art. 31. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of 1915 and the 2007 Law, as such laws have been or may be amended from time to time.

#### *Transitory Provisions*

1) The first accounting year will begin on the date of the formation of the Company and will end on 31 December 2011.

2) The first annual general meeting will be held in 2012.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said appearing party, here represented as stated here above, declares to subscribe to the shares as follows:

Thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into thirty one (31) Shares of no nominal value with an initial par value of EUR 1,000.- each.

Evidence of the above payments, totalling thirty one thousand euros (EUR 31,000) was given to the undersigned notary.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the Law of 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand euro (4,000.- EUR).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The above named person representing the entire subscribed capital and considering herself as validly convened, has immediately proceeded to resolve as follows:

I. The following are elected as directors for a term to expire at the close of the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts of the Company as at 31 December 2011:

##### *Chairman of the Board:*

- Mr Mavroeidis Angelopoulos, company director, born in Stefania (Greece) on 25 July 1964, residing at 6, Maleme Street, 15237 filothei, Greece

##### *Members*

- Mr Evangelos Benetos, company director, born in Athens (Greece) on 23 August 1962, residing professionally at 1, Alamanas Street, 151 25 Marousi, Greece -Mr Ioannis Apostolopoulos, company director, born in Athens (Greece) on 16 July 1957, residing at 1, Alamanas Street, 151 25 Marousi, Greece

II. The following is elected as auditor for a term to expire at the close of the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts of the Company as at 31 December 2011:

- KPMG, a company with registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 103.590.

III. The registered office of the Company is set at 5 rue Jean Monnet L - 2180 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date at the beginning of this deed.

This deed having been given for reading to the parties, they signed together with us, the notary this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil onze, le vingt-deux juin.



Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Mavroeidis ANGELOPOULOS, administrateur de société, né à Stefania (Grèce) le 25 juillet 1964, demeurant au 6, Maleme Street, 15237 Filothei, Grèce,

ici représenté par Monsieur Christophe LANGUE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 16 juin 2011

La prédite procuration, signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera déposée auprès des autorités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit est, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable qu'il désire constituer – fonds d'investissement spécialisé.

## Chapitre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Durée - Objet

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination de "FAROS S.A. SICAV-SIF" (ciaprès la "Société").

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou des bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

A l'intérieur de la municipalité de Luxembourg, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet.** L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs de toute nature, parts ou actions d'autres organismes de placement collectif et autres avoirs autorisés par la loi avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés («Loi de 2007»), qui peut être modifiée ou complétée de temps en temps.

La Société est réservée aux catégories d'investisseurs institutionnels, professionnels et autres investisseurs avertis tels que définis dans la Loi de 2007 (ensemble les «investisseurs qualifiés»).

## Chapitre II. Capital social - Actions - Valeur nette d'inventaire

**Art. 5. Capital Social – Classes/Catégories.** Le capital social de la Société sera représenté par des actions entièrement libérées, sans mention de valeur, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société. Ce capital minimum doit être atteint dans un délai de douze mois à partir de l'agrément de la Société en tant que fonds d'investissement spécialisé de droit luxembourgeois selon la Loi de 2007.

Le capital initial est de trente et un mille euros (EUR 31 000) représenté par des actions entièrement libérées et sans valeur nominale.

Les actions à émettre, pourront être émises, au choix du conseil d'administration, au titre de différentes classes. Le produit de toute émission d'actions relevant d'une classe déterminée sera investi dans des valeurs et autres avoirs autorisés par la Loi, suivant la politique d'investissement déterminée par le conseil d'administration pour le Compartiment (tel que défini ci-après), établi pour la (les) classe(s) d'actions concernée(s), compte tenu des restrictions d'investissement prévues par la loi ou adoptées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration établira une masse d'avoirs constituant un compartiment (individuellement un "Compartiment", ensemble les «Compartiments») correspondant à une classe d'actions ou correspondant à deux ou plusieurs classes d'actions, de la manière décrite à dans les présents statuts. La Société constitue une seule et même entité juridique. Cependant, chaque masse d'avoirs sera attribuée au seul profit du Compartiment concerné. Par ailleurs, chaque Compartiment ne sera responsable que pour les engagements attribuables à ce Compartiment.

Pour des raisons de consolidation des comptes, la devise de base de la Société est l'Euro (EUR).

**Art. 6. Forme des Actions.** La Société émettra uniquement des actions nominatives.

Toutes les actions nominatives émises de la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société et le nombre d'actions nominatives qu'il détient.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le registre des actions nominatives. La Société décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'actionnaire ou si celui-ci recevra une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

Les certificats d'actions seront signés par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Ces certificats resteront valables, même si la liste des signatures autorisées de la Société est modifiée. Toutefois, une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration; dans ce cas, elle devra être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par le conseil d'administration.

Le transfert d'actions nominatives se fera (i) si des certificats d'actions ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificats d'actions nominatives et de tous autres documents de transfert exigés par la Société, ou bien (ii) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actions nominatives de la société, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires valablement constitués à cet effet. Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actions nominatives de la société, pareille inscription devant être signée par un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société, ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par le conseil d'administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des actions nominatives de la société.

Au cas où un actionnaire en nom ne fournit pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au registre des actions nominatives de la société, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actions nominatives par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

Lorsqu'un actionnaire peut justifier de façon satisfaisante pour la Société, que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'une assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra exiger. Dès l'émission du nouveau certificat, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus de valeur.

Les certificats endommagés peuvent être annulés par la Société et remplacés par des certificats nouveaux.

La Société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission du certificat de remplacement et son inscription au registre des actions nominatives ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action jusqu'à ce que cette personne ait été désignée.

La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions jusqu'à trois décimales. Une fraction d'action ne confère pas le droit de vote mais donnera droit à une fraction correspondante dans la distribution et /ou des actifs nets attribuables à la classe d'actions concernée, au prorata.

**Art. 7. Emission des Actions.** Dans chaque Compartiment, sous réserve des dispositions de la Loi de 2007, le conseil d'administration est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation des actions nouvelles entièrement libérées, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut restreindre la fréquence à laquelle les actions seront émises dans un Compartiment; le conseil d'administration peut, notamment, décider que les actions d'un Compartiment seront uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes déterminées ou à toute autre périodicité telle que prévue dans les documents de vente des actions.

Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action offerte sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la classe concernée au sein du compartiment concerné, conformément avec la politique déterminée périodiquement par le conseil d'administration et reflété dans les documents d'émission de la Société.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

Dans le cas où des actions souscrites ne sont pas payées, la Société peut annuler leur émission tout en se réservant le droit de réclamer ses frais d'émission et commissions.

La Société pourra accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs ou d'autres avoirs autorisés, en observant les prescriptions édictées par la loi à condition que ces valeurs ou autres avoirs autorisés soient

compatibles avec la politique d'investissement du Compartiment concerné telle que prévue dans les documents de vente des actions. Tous les frais encourus en relation avec la contribution en nature d'actions pourront être supportés par l'actionnaire en question.

**Art. 8. Rachat des Actions.** Tout actionnaire a le droit de demander à la Société qu'elle lui rachète tout ou partie des actions qu'il détient, selon les modalités fixées par le conseil d'administration dans les documents de vente des actions et dans les limites imposées par les lois luxembourgeoises et par les présents Statuts.

Au cas où une demande de rachat d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient dans une classe d'actions du Compartiment concerné en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé(e) par le conseil d'administration, la Société pourra obliger cet actionnaire au rachat de toutes ses actions relevant de cette classe/catégorie d'actions.

En outre, si à un Jour d'Évaluation déterminé, les demandes de rachat faites conformément à cet Article et les demandes de conversion faites conformément à l'Article 9 dépassent un certain seuil déterminé par le conseil d'administration par rapport au nombre d'actions en circulation dans une classe d'actions déterminée, le conseil d'administration peut décider discrétionnairement que le rachat ou la conversion de tout ou partie de ces actions sera reporté pendant une période et aux conditions déterminées par le conseil d'administration, eu égard à l'intérêt de la Société. Au terme de cette période, eu égard au prochain Jour d'Évaluation, les demandes de rachat et de conversion seront traitées en priorité par rapport aux demandes ultérieures.

Toute demande de rachat peut en outre être différée dans des circonstances exceptionnelles si le conseil d'administration considère discrétionnairement que l'exécution d'une demande de rachat ou de conversion à ce Jour d'Évaluation peut affecter négativement ou porter préjudice aux intérêts du Compartiment concerné ou de la Société.

Dans des circonstances spéciales telles que le défaut ou le retard de paiements dus par des banques ou d'autres entités au Compartiment concerné, la Société peut à son tour retarder tout ou partie du paiement aux actionnaires demandant le rachat de leurs actions dans le Compartiment concerné. Le droit au paiement est lié au niveau suffisant de liquidités dans le Compartiment pour faire face aux rachats.

La Société peut également différer le paiement du rachat d'actions d'un Compartiment si le fait de libérer des fonds pour un tel rachat pourrait, dans l'opinion du conseil d'administration, se faire au détriment des actionnaires restants. Le paiement peut être différé jusqu'à la cessation complète des circonstances spéciales; le rachat pourrait être basé sur la valeur nette d'inventaire par action en vigueur à ce moment.

Le prix de rachat sera déterminé en accord avec les règles et directives fixées par le conseil d'administration et reflétées dans les documents d'émission.

La Société peut racheter les actions si le conseil d'administration considère que le rachat est dans le meilleur intérêt de la Société ou du Compartiment.

Par ailleurs, les actions pourront être obligatoirement rachetées, conformément à l'article 10.

**Art. 9. Conversion des Actions.** Sauf décision contraire du conseil d'administration pour un Compartiment ou classes d'actions dans les documents d'émission de la Société, chaque actionnaire est en droit d'exiger la conversion de tout ou partie de leurs actions de toute classe d'un Compartiment en actions de la même classe dans un autre Compartiment ou en actions d'une autre classe existante au sein de ce Compartiment ou d'un autre Compartiment.

Le prix de conversion des actions sera déterminé conformément aux règles et directives établies par le conseil d'administration et reflétées dans les documents d'émission de la Société.

Si, suite à une demande de conversion, le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions détenues par un actionnaire, quels que soient le Compartiment et/ou la classe d'actions, se trouvent être inférieurs au nombre ou à la valeur déterminés par le conseil d'administration, la Société pourra alors décider que cette demande soit considérée comme une demande de conversion prévoyant également le paiement du solde des actions du Compartiment et/ou de la classe concernés détenues par ledit actionnaire.

Les actions, dont la conversion en actions d'une autre classe/catégorie a été effectuée, seront annulées.

Les documents d'émission peuvent prévoir pour un Compartiment ou une classe d'actions que les actions peuvent seulement être transférées, données en garantie, cédées à des investisseurs éligibles avec accord écrit du conseil d'administration, dont le accord ne devra pas être refusé sans raison valable. Tout transfert ou cession d'actions suppose que l'acheteur ou le cessionnaire assume complètement par écrit, avant le transfert ou la cession, toutes les obligations du vendeur en vertu du contrat de cession conclu avec le vendeur. La Société ne donnera aucun effet au transfert d'actions à un investisseur qui ne serait pas considéré comme Investisseur Éligible.

**Art. 10. Restrictions à la Propriété des Actions.** La Société pourra restreindre ou empêcher la possession de ses actions par toute personne, firme ou société, si, de l'avis de la Société, cette dernière n'est pas un investisseur qualifié tel que défini par la Loi de 2007 ou une telle possession peut être préjudiciable pour la Société, si elle peut entraîner une violation légale ou réglementaire, luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il en résultait que la Société serait soumise à des lois autres que luxembourgeoises (y compris, mais sans limitation, les lois fiscales).

La Société pourra notamment, mais sans limitation, restreindre la propriété de ses actions par des investisseurs qui ne sont pas des investisseurs qualifiés ou par des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique, et à cet effet:



1) la Société pourra refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété d'actions à un investisseur qui n'est pas un investisseur qualifié ou à un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique; et

2) la Société pourra, à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des actions nominatives, ou à toute autre personne qui demande à s'y faire inscrire, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à un investisseur qui n'est pas un investisseur qualifié ou à un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique; et

3) la Société pourra refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'actionnaires de la Société, le vote de tout investisseur qui n'est pas un investisseur qualifié ou de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique; et

4) s'il apparaît à la Société qu'un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique, seul ou ensemble avec d'autres personnes, est le bénéficiaire économique d'actions de la Société, celle-ci pourra l'enjoindre à vendre ses actions et à prouver cette vente à la Société dans les trente (30) jours de cette injonction. Si l'actionnaire en question manque à son obligation, la Société pourra procéder ou faire procéder au rachat forcé de l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire, en respectant la procédure suivante:

a) La Société enverra un second préavis (appelé ci-après "Avis de Rachat") à l'actionnaire possédant les titres ou apparaissant au registre des actions nominatives comme étant le propriétaire des actions à racheter; l'avis de rachat spécifiera les titres à racheter, la manière suivant laquelle le prix de rachat sera déterminé et le nom de l'acheteur.

L'avis de rachat sera envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des actions nominatives. L'actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat.

Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'Avis de Rachat, l'actionnaire en question cessera d'être propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat et son nom sera rayé du registre des actions nominatives.

b) Le prix auquel chaque action spécifiée dans l'avis de rachat sera rachetée (appelé ci-après "Prix de Rachat") sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la classe/catégorie concernée au Jour d'Evaluation déterminé par le conseil d'administration pour le rachat d'actions de la Société et qui précédera immédiatement la date de l'avis de rachat ou suivra immédiatement la remise du ou des certificats représentant les actions spécifiées dans cet avis, en prenant le prix le moins élevé, le tout ainsi que prévu à l'Article 8, déduction faite des commissions qui y sont également prévues.

c) Le paiement du Prix de Rachat à l'ancien propriétaire sera effectué en la monnaie déterminée par le conseil d'administration pour le paiement du Prix de Rachat des actions de la classe/catégorie concernée; le prix sera déposé pour le paiement à l'ancien propriétaire par la Société, auprès d'une Banque au Luxembourg ou à l'étranger (telle que spécifiée dans l'avis de rachat), après détermination finale du prix de rachat suite à la remise du ou des certificats indiqués dans l'Avis de Rachat. Dès signification de l'avis de rachat, l'ancien propriétaire des actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra plus faire valoir de droit sur ces actions ni exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions de recevoir le prix déposé (sans intérêts) à la banque après remise effective du ou des certificats. Au cas où le Prix de Rachat payable à un actionnaire en vertu de ce paragraphe n'aurait pas été réclamé dans les cinq ans de la date spécifiée dans l'avis de rachat, ce prix ne pourra plus être réclamé et reviendra au Compartiment établi en relation avec la (les) classe(s)/catégorie(s) d'actions concernée(s). Le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour prendre périodiquement les mesures nécessaires et autoriser toute action au nom de la Société en vue d'opérer ce retour.

d) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des actions était autre que celle admise par la Société à la date de l'avis de rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Le terme "ressortissant des Etats-Unis", tel qu'utilisé dans les présents Statuts, signifie tout citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique, ou toute société ou association organisée ou établie sous les lois d'un Etat, Commonwealth, territoire ou possession des Etats-Unis, ou une succession ou un trust autre qu'une succession ou un trust dont le revenu de sources situées hors des Etats-Unis d'Amérique n'est pas à inclure dans le revenu global pour déterminer l'impôt américain sur le revenu payable par cette succession ou ce trust.

**Art. 11. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.** La valeur nette d'inventaire des actions dans chaque Compartiment, classe, type ou sous-type d'actions de la Société, sera déterminé au moins une fois par an et exprimée dans la ou les devise(s) fixée(s) par le conseil d'administration. Le conseil d'administration fixe les jours auxquels la valeur des actifs de la Société ou des Compartiments sera déterminée (chacun, un «Jour d'Evaluation») et les modalités selon lesquelles la valeur nette d'inventaire par action est rendue publique, conformément à la législation en vigueur.

L'évaluation de la valeur nette d'inventaire des différentes classes d'actions sera faite de la manière suivante:

I. Les actifs de la Société comprennent:

- 1) toutes les liquidités en caisse ou détenues sur des comptes, y compris les intérêts échus à percevoir;
- 2) tous les effets, billets à ordre exigibles et créances, y compris le produit des ventes de titres toujours en suspens;

3) tous les titres, actions, obligations, effets à terme, actions privilégiées, options ou droits de souscription, warrants, instruments du marché monétaire et tout autre investissement et titre négociable détenu par le Compartiment concerné;

4) tous les dividendes et distributions payables au Compartiment concerné, soit en liquidités, soit sous la forme d'actions (la Société peut néanmoins effectuer des ajustements afin de tenir compte des fluctuations de la valeur de marché des titres négociables résultant de pratiques telles que les négociations ex-dividende ou ex-droit);

5) tous les intérêts échus à percevoir sur tous les titres productifs d'intérêts appartenant au Compartiment, à moins que ces intérêts soient inclus dans le principal de ces titres;

6) les coûts d'établissement de la Société ou du Compartiment visé, pour autant que ceux-ci n'aient pas encore été amortis;

7) les autres actifs immobilisés corporels de la Société ou du Compartiment visé, y compris les locaux, l'équipement et les installations fixes;

8) tous les autres avoirs, quelle que soit leur nature, y compris le produit d'opérations sur swaps et les paiements anticipés.

La valeur des actifs de la Société est déterminée comme suit:

- la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des billets d'escompte, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tels que susmentionnés mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur puisse être intégralement payée ou reçue, la valeur sera déterminée en retranchant un montant que le conseil d'administration estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

- l'évaluation des avoirs de la Société se base, pour les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire ou les produits dérivés admis à une cote officielle ou négociés sur un autre marché réglementé, sur le dernier cours disponible sur le marché principal sur lequel ces valeurs, ces instruments monétaires ou ces dérivés sont négociés, tel que fourni par un service de cotation reconnu, approuvé par le conseil d'administration. Si ce cours n'est pas représentatif d'une juste valeur, de telles valeurs immobilières, instruments monétaires ou dérivés et autres avoirs autorisés pourront être évalués sur leur valeur probable de réalisation, estimée de bonne foi par et sous la direction du conseil d'administration;

- l'évaluation des titres et instruments du marché monétaire non cotés ou négociés sur un marché réglementé se fonde sur la valeur probable de réalisation du titre, estimée de bonne sous la direction du conseil d'administration;

- les investissements dans des titres de capital à risque seront évalués à leur juste valeur sous la direction du conseil d'administration conformément aux normes professionnelles applicables, telles que les directives d'évaluation (Valuation Guidelines) publiées par l'European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA), tel que précisé dans les documents d'émission de la Société;

- les investissements dans des avoirs immobiliers seront évalués avec l'aide d'un ou de plusieurs expert(s) indépendant(s), désigné(s) par le conseil d'administration, afin de permettre, le cas échéant, une évaluation pertinente de l'investissement du bien immobilier, conformément aux normes en vigueur, comme par exemple, les Appraisal and Valuations Standards publiés par le Royal Institution of Chartered Surveyors (RICS), tel que précisé dans les documents d'émission de la Société;

- pour les titres négociables à court terme de certains Compartiments de la Société, il est possible d'utiliser la méthode d'évaluation du coût amorti. Cette méthode consiste à valoriser un titre à son coût et à supposer par la suite un amortissement constant jusqu'à l'échéance de toute décote ou prime, indépendamment de l'impact des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché du titre. Si cette méthode procure une valorisation fiable, il se peut qu'à certains moments, la valeur déterminée par le coût amorti soit supérieure ou inférieure au prix que le Compartiment obtiendrait en vendant le titre. Pour certains titres négociables à court terme, le rendement pour l'actionnaire peut différer quelque peu du rendement qui pourrait être obtenu d'un compartiment similaire valorisant chaque jour ses titres en portefeuille à leur valeur de marché;

- la valeur des participations dans des fonds d'investissement est déterminée par la dernière évaluation disponible. Généralement, l'évaluation des participations dans des fonds d'investissement se base sur les méthodes indiquées dans les documents régissant ces fonds d'investissement. Cette évaluation est normalement réalisée par l'administration du fonds ou l'instance responsable de l'évaluation de ce fonds d'investissement. Pour assurer la cohérence de l'évaluation de chaque Compartiment, si le moment où l'évaluation d'un fonds d'investissement a été réalisée ne coïncide pas avec le jour d'évaluation dudit Compartiment et s'il est admis qu'une telle valeur a changé significativement depuis son calcul, la valeur nette d'inventaire peut être ajustée afin de refléter ces changements, tel que déterminé de bonne foi par le conseil d'administration et sous sa direction;

- l'évaluation des swaps est basée sur leur valeur de marché, elle-même dépendante de plusieurs paramètres (tels que le niveau et la volatilité des indices sous-jacents, des taux d'intérêt du marché ou la durée résiduelle des swaps). Tout ajustement requis par le fait des émissions et des remboursements sera effectué par le biais d'une augmentation ou diminution du nominal des swaps, négociés à leur valeur de marché;

- l'évaluation des dérivés négociés de gré à gré (OTC), tels que les futures, les forwards et les options non négociés en bourse ou sur d'autres marchés réglementés, se base sur leur valeur nette de liquidation déterminée conformément aux politiques établies par le conseil d'administration, sur la base de modèles financiers reconnus sur le marché et de

façon similaire pour toutes les catégories de contrats. La valeur nette de liquidation d'une position dérivée correspond au bénéfice net/à la perte nette non réalisé(e) sur la position en question;

- l'évaluation d'autres avoirs se fait avec prudence et de bonne foi par et sous la direction du conseil d'administration, conformément aux principes et procédures d'évaluation appropriés.

Le conseil d'administration peut, à sa discrétion, permettre d'utiliser d'autres méthodes d'évaluation s'il juge que de telles évaluations reflètent mieux la juste valeur d'un actif de la Société.

La juste valeur d'un actif sera déterminée, si nécessaire, par le conseil d'administration, ou par un comité nommé par le conseil d'administration ou par une personne désignée par le conseil d'administration.

Toutes les règles et détermination d'évaluations seront effectuées conformément aux principes d'évaluation et règles comptables précisés dans les documents d'émission de la Société.

Des provisions adéquates seront réalisées, pour les dépenses mises à charge de chacun des Compartiments de la Société et il sera tenu compte des engagements hors-bilan sur la base de critères justes et prudents.

Pour chaque Compartiment, et pour chaque classe d'actions, la valeur nette d'inventaire par action sera calculée dans la devise de référence concernée, par un chiffre obtenu en divisant au Jour d'Évaluation les actifs nets du Compartiment ou de la classe d'actions concerné, constitués des actifs de ce Compartiment ou de cette classe d'actions moins les engagements qui sont attribuables à ce Compartiment ou à cette classe, par le nombre d'actions émises et en circulation pour le Compartiment ou la classe d'actions concerné; les actifs et engagements de chaque Compartiment libellés dans des devises étrangères seront convertis dans la devise de référence, sur la base du taux de change approprié.

Les actifs nets de la Société correspondent à l'ensemble des actifs nets de chaque Compartiment.

En l'absence de mauvaise foi, de défaillance volontaire, de faute lourde ou d'erreur manifeste, toute décision relative au calcul de la valeur nette d'inventaire prise par le conseil d'administration ou par n'importe quelle banque, société ou organisation désignée par le conseil d'administration pour le calcul de la valeur nette d'inventaire sera définitive et contraignante pour la Société et pour les actionnaires présents, passés ou futurs.

II. Les engagements de la Société comprennent:

- 1) tous les emprunts, effets exigibles, billets à ordre et dettes comptables;
- 2) tous les engagements connus échus ou non, y compris toutes les obligations contractuelles arrivées à échéance, incluant les paiements réalisés en espèces ou sous la forme d'actifs, y compris le montant de tous les dividendes déclarés par la Société eu égard à chaque Compartiment mais non encore payés;
- 3) les provisions pour tout impôt sur le capital ou sur le revenu dû en date du Jour d'Évaluation ainsi que toute autre provision autorisée ou approuvée le conseil d'administration;
- 4) tous les autres engagements de la Société, quelle que soit leur nature, eu égard à chaque Compartiment, à l'exception des engagements représentés par des actions de la Société. Pour déterminer le montant de ces engagements, la Société tiendra compte de l'ensemble des frais à sa charge; ces frais peuvent notamment comprendre, sans que cette énumération soit pour autant limitative: les frais de formation, la rémunération/les honoraires des personnes suivantes, ainsi que tous frais afférents: le(s) gestionnaire(s) et conseiller(s) en investissement de la Société, les experts-comptables, la banque dépositaire et ses correspondants bancaires, les agents de registre et de transfert, les agents payeurs, les courtiers, distributeurs, agents permanents aux lieux d'enregistrement ainsi que les réviseurs d'entreprises de la Société; agents administratif et domiciliaire, les frais de promotion, d'impression, de compte-rendu, de publication (y compris la promotion ou l'élaboration et l'impression des documents d'émission de la Société, mémoires explicatifs, déclarations d'enregistrement, rapports financiers), ainsi que tous les frais de fonctionnement connexes; les frais d'acquisition et de vente des actifs (frais de transaction); les intérêts et frais bancaires, ainsi que les impôts et autres charges gouvernementales.

La Société peut calculer les frais administratifs et autres frais de nature récurrente ou régulière sur la base d'un chiffre estimé annuellement ou pour d'autres périodes anticipées et peut fixer d'avance des frais proportionnels pour toute période de ce type.

III. Répartition des actifs et des engagements au sein des compartiments.

Afin de répartir les actifs et les engagements entre les Compartiments, le conseil d'administration doit établir un portefeuille d'actifs pour chaque Compartiment de la manière suivante:

- 1) les produits résultant de l'émission de chaque action de chaque Compartiment doivent être attribués, dans les livres de la Société, au portefeuille d'actifs établi pour ce Compartiment et les actifs, engagements, revenus et frais y relatifs seront attribués à ce portefeuille, conformément aux dispositions suivantes;
- 2) lorsqu'un actif découle d'un autre actif, ce dernier actif est attribué, dans les livres de la Société, au même portefeuille auquel appartient l'actif dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur est attribuée au portefeuille concerné;
- 3) lorsque la Société s'expose à un engagement relatif à un actif d'un portefeuille déterminé ou à une action entreprise en relation avec un actif d'un portefeuille déterminé, cet engagement est affecté au portefeuille concerné;

4) au cas où un actif ou un engagement de la Société ne peut être attribué à un portefeuille déterminé, cet actif ou engagement est attribué à tous les portefeuilles à parts égales ou, si les montants le permettent, en proportion de la valeur nette d'inventaire respective des Compartiments concernés;

5) à la suite du paiement de dividendes fait aux détenteurs d'actions d'un Compartiment, la valeur nette de tel Compartiment sera réduite du montant de ces dividendes.

Vis-à-vis des tiers, les actifs d'un Compartiment donné ne répondront que des dettes, des engagements et des obligations relatifs à ce Compartiment. Dans les relations entre actionnaires, chaque Compartiment est traité comme une entité séparée.

**Art. 12. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, des Emissions, Rachats et Conversions d'Actions.** Le conseil d'administration peut temporairement suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire par action d'une classe déterminée ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des actions d'une classe en actions d'une autre classe, lors de la survenance de l'une des circonstances suivantes:

a) pendant toute période pendant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuable à cette classe/catégorie d'actions est cotée ou négociée, est fermé pour une autre raison que pour le congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues;

b) lorsqu'il existe une situation d'urgence d'après l'avis du conseil d'administration par suite de laquelle la Société ne peut pas disposer de ses avoirs attribuables à une classe/catégorie d'actions ou ne peut les évaluer;

c) lorsque les moyens de communication ou de calcul qui sont nécessaires pour déterminer le prix ou la valeur des investissements d'une classe d'actions ou les cours en bourse ou d'autres marchés relatifs aux avoirs d'une classe d'actions sont hors de service;

d) lors de toute période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'actions d'une classe/catégorie ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions ne peuvent, de l'avis du conseil d'administration, être effectués à des taux de change normaux;

e) lorsque les moyens de communication ou de calcul normalement utilisés pour déterminer la valeur des actifs d'un Compartiment sont indisponibles, ou lorsque pour une raison quelconque la valeur d'un investissement d'un Compartiment ne peut pas être déterminée avec la rapidité et l'exactitude nécessaires;

f) lorsque des restrictions de change ou de transfert de capitaux empêchent l'exécution des transactions d'un Compartiment ou lorsque les transactions d'achat ou de vente d'un Compartiment ne peuvent pas être exécutées à des cours de change normaux;

g) lorsque, en raison de facteurs qui relèvent de la situation politique, économique, militaire ou monétaire, ou en cas de force majeure, la Société est dans l'impossibilité d'assurer la gestion courante de ses actifs et engagements et de déterminer leur valeur d'une manière raisonnable

h) lors de toute période au cours de laquelle le marché d'une devise dans laquelle est exprimée une partie substantielle des avoirs de la Société est fermé pour une autre raison que pour le congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues;

i) lorsque, pour toute autre raison, le prix de tout investissement substantiel détenu dans un Compartiment ne peut pas être déterminé rapidement ou avec précision;

j) en vue d'établir la parité d'échange dans le cadre d'une opération de fusion, apport d'actif, scission ou toute opération de restructuration, impliquant la Société ou le Compartiment concerné;

k) lorsqu'il y a une suspension des rachats ou un retrait des droits de sortie par plusieurs fonds d'investissement dans lesquels la Société ou le/les Compartiments concernés ont investi;

l) dans des circonstances exceptionnelles, lorsque le conseil d'administration estime qu'une telle mesure s'impose afin d'éviter un impact négatif irréversible sur un ou plusieurs Compartiments, conformément au principe d'égalité de traitement des actionnaires et dans leur meilleur intérêt.

Dans des circonstances exceptionnelles pouvant porter préjudice aux intérêts des actionnaires ou en cas de liquidité insuffisante du marché, le conseil d'administration se réserve le droit de ne fixer la valeur nette d'inventaire des actions d'un Compartiment qu'après avoir effectué les achats et les ventes de valeurs mobilières, d'instruments financiers ou d'autres actifs qui s'imposent pour le compte de ce Compartiment.

Lorsque les actionnaires ont le droit de solliciter le rachat ou la conversion de leurs actions, si une demande de rachat ou de conversion est reçue pour être traitée à un Jour d'Evaluation (le «Premier Jour d'Evaluation»), introduite individuellement ou jointe à d'autres demandes, est au-dessus du seuil de liquidité déterminé par l'Associé Gérant Commandité pour un Compartiment, l'Associé Gérant Commandité se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion (et dans les meilleurs intérêts des actionnaires restants), de réduire au pro rata la valeur de chaque demande par rapport audit Premier Jour d'Evaluation, afin qu'au maximum les montants correspondants soient rachetés ou convertis en date de ce Premier Jour d'Evaluation. Dans la mesure où l'application du droit de répartition des demandes ne rend pas celles-ci effectives au Premier Jour d'Evaluation en question, elles seront traitées sur la base de leur solde impayé, en partant du principe que l'actionnaire aurait formulé une nouvelle demande au prochain Jour d'Evaluation et, si nécessaire, aux Jours d'Eva-

luation suivants, jusqu'à ce que la demande soit entièrement satisfaite. Toute demande reçue au Premier Jour d'Evaluation, dans la mesure où des demandes subséquentes seront reçues aux Jours d'Evaluation suivants, sera considérée comme prioritaire par rapport aux demandes subséquentes qui seront reportées; à cet effet, celles-ci seront traitées conformément aux dispositions de la phrase précédente.

La suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire et/ou, le cas échéant, de la souscription, du rachat et/ou de la conversation d'actions sera notifiée aux personnes concernées par tous les moyens pouvant être raisonnablement mis en oeuvre par la Société, à moins que le conseil d'administration estime la publication inutile compte tenu de la courte durée de la période de suspension.

Les mesures de suspension prévues dans cet article peuvent être limitées à un ou plusieurs Compartiments.

### Chapitre III. Administration et Surveillance

**Art. 13. Administrateurs.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. La durée du mandat d'administrateur est de six ans au maximum. Les administrateurs sortants sont rééligibles. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actions présentes ou représentées.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de sa prochaine réunion.

**Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées générales des actionnaires. Le cas échéant, le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du conseil d'administration et les assemblées générales des actionnaires. En son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera un autre administrateur et, lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs ou autres fondés de pouvoir dont un directeur général, des directeurs généraux adjoints et tous autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les présents Statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 heures avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à une réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité simple des administrateurs ou tout autre nombre que le conseil d'administration pourra déterminer, sont présents ou représentés.

Les décisions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par la personne qui aura présidé la réunion, et, le cas échéant, le secrétaire. Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront signées valablement par le président de la réunion ou par deux administrateurs ou par le secrétaire et toute autre personne autorisée à cet effet.

Les décisions sont prises à la majorité simple des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix pour ou contre une décision, le président aura voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire. Chaque membre du conseil d'administration exprimera son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex,



télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour orienter et gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, sous réserve de l'observation de la politique d'investissement telle que prévue à l'Article 18 ci-dessous.

Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la Loi ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 16. Engagement de la Société vis-à-vis des Tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un pouvoir spécial de signature a été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 17. Délégation de Pouvoirs.** Le conseil d'administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) ainsi qu'à la représentation de celle-ci en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, qui auront les pouvoirs leur conférés par le conseil d'administration et qui peuvent, si le conseil d'administration l'autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

Le conseil d'administration peut ainsi, sous son contrôle, sa direction et sa responsabilité, déléguer la gestion journalière des actifs de la Société à un ou plusieurs gestionnaire(s). Le conseil d'administration ou le(s) gestionnaire(s) peuvent en outre être assisté(s) par un conseiller en investissements dans la gestion journalière des actifs de la Société.

Le conseil d'administration peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 18. Politiques et Restrictions d'Investissement.** Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer les politiques et stratégies d'investissement à respecter pour chaque Compartiment ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration et la conduite des affaires de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement adoptées par le conseil d'administration conformément aux lois et règlements.

**Art. 19. Intérêt Opposé.** Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondateurs de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondateurs de pouvoir ou employés de cette autre société. L'administrateur, directeur ou fondateur de pouvoir de la Société qui est administrateur, directeur, fondateur de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par la même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondateur de pouvoir aurait dans quelque affaire de la Société un intérêt opposé à celle-ci, cet administrateur, directeur, ou fondateur de pouvoir devra informer le conseil d'administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Rapport en devra être fait à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le terme "intérêt opposé" tel qu'il est utilisé à l'alinéa précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec le Gestionnaire, le dépositaire ou toute personne, société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer à son entière discrétion.

**Art. 20. Indemnisation des Administrateurs.** La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondateur de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayants droit, des dépenses raisonnablement occasionnées par tous actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, de directeur ou fondateur de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondateur de pouvoir de toute autre société, dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf au cas où dans pareils actions au procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondateur de pouvoir en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondateur de pouvoir.

## Chapitre V. Assemblées générales - Année sociale - Distributions

**Art. 21. Assemblées Générales des Actionnaires de la Société.** L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Les résolutions prises s'imposent à tous les actionnaires, quelque soit la classe/catégorie d'actions à laquelle ils appartiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable bancaire suivant à Luxembourg.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans l'avis de convocation.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. La délivrance de cet avis aux actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le conseil d'administration, à l'exception du cas où l'assemblée a été convoquée sur la demande écrite des actionnaires, dans ce cas le conseil d'administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Etant donné que les actions sont uniquement des actions nominatives, aucune publication de l'avis de convocation ne sera faite; les avis aux actionnaires ne pourront être envoyés que par lettre recommandée.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour soumis à leur délibération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action, quelle que soit la classe/catégorie dont elle relève, donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Les actionnaires peuvent agir en personne ou ils peuvent se faire représenter par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit par télégramme, télex ou télécopie.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 22. Assemblées Générales des Actionnaires d'une Classe/Catégorie ou de Classes/Catégories.** Les actionnaires de la (des) classe(s)/catégorie(s) d'actions émise(s) relatives à un Compartiment, peuvent à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à ce Compartiment.

De plus, les actionnaires d'une classe/catégorie d'actions peuvent à tout moment tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à cette classe/catégorie d'actions.

Les dispositions de l'Article 21, s'appliquent, mutatis mutandis, à ces assemblées générales.

Chaque action donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Les actionnaires peuvent être présents en personne à ces assemblées, ou se faire représenter par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir par écrit par télégramme, télex ou télécopie.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Toute décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, affectant les droits des actionnaires d'une classe/catégorie déterminée par rapport aux droits des actionnaires d'une autre classe/catégorie, sera soumise à une décision de l'assemblée générale des actionnaires de cette (ces) classe(s)/catégorie(s), conformément à l'Article 68 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ("Loi de 1915").

**Art. 23. Fermeture et Fusion de Compartiments.** Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur de l'ensemble des actifs nets dans un Compartiment ou la valeur des actifs nets d'une quelconque classe d'actions ordinaires dans un Compartiment a diminué jusqu'à, ou n'a pas atteint, un montant considéré par le conseil d'administration comme étant le seuil minimum en dessous duquel un tel Compartiment ou une telle classe d'actions ordinaires ne peut pas fonctionner d'une manière économiquement efficace, ainsi qu'en cas de changement significatif de la situation politique, économique ou monétaire ou dans le cadre d'une restructuration économique, le conseil d'administration peut décider de procéder au rachat de toutes les actions de la (des) classe(s) à la valeur nette d'inventaire calculée eu égard au Jour d'Évaluation lors duquel la décision prendra effet (compte tenu des prix de réalisation des investissements et des frais y relatifs). La Société enverra un avis aux actionnaires de la (des) classe(s) concernée(s) avant la date effective du rachat forcé. Cet avis indiquera les raisons motivant ce rachat, de même que la procédure s'y appliquant. Le cas échéant, sauf décision contraire prise dans l'intérêt des actionnaires ou afin de maintenir l'égalité de traitement entre ceux-ci, les actionnaires du Compartiment concerné ou de la classe d'actions ordinaires concernée pourront continuer à demander le rachat de leurs actions, sans frais (mais compte tenu des prix de réalisation des investissements et des frais y relatifs) avant la date du rachat forcé.

Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil d'administration au paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la (ou des) classe(s) d'actions ordinaires émise(s) au titre d'un Compartiment pourra, dans toutes les

circonstances, avec l'accord du conseil d'administration, racheter toutes les actions ordinaires de la (ou des) classe(s) concernée(s) émises dans ce Compartiment et rembourser aux actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs actions ordinaires (compte tenu des prix de réalisation des investissements et des frais y relatifs), calculée par référence au Jour d'Evaluation lors duquel une telle décision prendra effet. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales des actionnaires et les résolutions pourront être prises par un vote à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant à cette assemblée, sous réserve du consentement du conseil d'administration.

Les avoirs qui n'auront pu être distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat seront déposés auprès de la banque dépositaire de la Société durant une période de six

(6) mois suivant ce rachat; passé ce délai, ces avoirs seront déposés auprès de la caisse de consignation pour compte de leurs ayants droit.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent article, le conseil d'administration pourra décider d'apporter les avoirs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment existant au sein de la Société ou à ceux d'un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois créé selon les dispositions de la Loi du 13 février 2007 ou de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telles que modifiées, ou à ceux d'un compartiment d'un tel autre organisme de placement collectif (le «nouveau compartiment») et de requalifier les actions de la ou des classes concernées en actions du nouveau compartiment (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement de tout montant correspondant à une fraction d'actions due aux actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite ci-dessus au premier paragraphe du présent article (laquelle publication mentionnera, en outre, des informations sur le nouveau compartiment), un mois avant la date d'effet de l'apport afin de permettre aux actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat de leurs actions, sans frais, pendant cette période. Les actionnaires n'ayant pas demandé le rachat de leurs actions seront transférés de plein droit vers le nouveau compartiment.

Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil d'administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la classe ou des classes d'actions émises au sein du Compartiment concerné pourra décider d'apporter les avoirs et engagements actuels et déterminés attribuables au Compartiment concerné à un autre compartiment au sein de la Société. Aucun quorum de présence ne sera requis lors d'une telle assemblée générale et les résolutions pourront être prises par un vote à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant à cette assemblée et avec le consentement du conseil d'administration.

De plus, dans d'autres circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent article, l'apport des avoirs et engagements actuels et déterminés attribuables à un Compartiment à un autre organisme de placement collectif visé au quatrième paragraphe du présent article ou à un autre compartiment au sein de cet autre organisme de placement collectif devra être approuvé par une décision des actionnaires de la ou des classes d'actions émises au titre du Compartiment concerné. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales des actionnaires et les résolutions pourront être prises par un vote à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés et votant à cette assemblée, avec le consentement du conseil d'administration, sauf si cette fusion venait à avoir lieu avec un organisme de placement collectif de droit luxembourgeois de type contractuel («fonds commun de placement») ou avec un organisme de placement collectif de droit étranger, auquel cas les résolutions prises par l'assemblée ne lieront que les actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion.

**Art. 24. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 25. Distributions.** Au sein de chaque Compartiment, les Actions pourront être émises sous la forme d'Actions de capitalisation et/ou d'Actions de distribution.

L'assemblée générale des actionnaires pourra déclarer et payer des dividendes annuelles ou autres dividendes intermédiaires sur les bénéfices du produit financier ainsi que sur les plus-values réalisées et, si le maintien à un niveau raisonnable de dividendes l'exige, sur tout autre fond distribuable.

Le paiement de toutes distributions se fera pour les propriétaires d'actions nominatives à l'adresse de ces actionnaires portée au registre des actions nominatives.

Les distributions pourront être payées en toute monnaie choisie par le conseil d'administration et en temps et lieu qu'il appréciera.

Le conseil d'administration pourra décider de distribuer des dividendes d'actions au lieu de dividendes en espèces en respectant les modalités et les conditions déterminées par le conseil d'administration.

Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra au Compartiment correspondant à la (aux) classe(s) d'actions concernée(s).

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.



## Chapitre V. Réviseur

**Art. 26. Réviseur indépendant.** Toutes les données comptables de la Société seront contenues dans un rapport annuel examiné par un réviseur («réviseur d'entreprises agréé») nommé par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera sa rémunération.

Le réviseur accomplira toutes les fonctions prévues par la loi

## Chapitre VI.

**Art. 27. Dépositaire.** La Société nommera un dépositaire répondant aux conditions prévues par la Loi du 13 février 2007.

Le dépositaire devra accomplir les fonctions et responsabilités prévues par la Loi du 13 février 2007.

## Chapitre VII.

**Art. 28. Dissolution de la Société.** La Société peut à tout moment être dissoute, par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité nécessaires pour les modifications des présents statuts.

Si le capital social venait à descendre sous le seuil des deux tiers (2/3) du capital minimum prévu par la Loi du 13 février 2007, la question de la dissolution de la Société serait présentée à l'assemblée générale des actionnaires par le conseil d'administration. L'assemblée générale des actionnaires, pour laquelle aucun quorum ne sera requis, décidera à la majorité simple des votes des actions présentes et représentées à l'assemblée générale des actionnaires.

La question de la dissolution de la Société sera également présentée à l'assemblée générale des actionnaires si le capital social tombe sous le quart (1/4) du capital minimum prévu par la Loi du 13 février 2007. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra sans condition de quorum et la dissolution pourra être décidée par les actionnaires détenant un quart (1/4) des votes des actions représentées à l'assemblée.

L'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée de sorte à être organisée dans une période de quarante (40) jours suivant la constatation que les actifs nets de la Société sont tombés sous les deux tiers (2/3) ou sous le quart (1/4) du minimum légal, le cas échéant.

**Art. 29. Liquidation.** La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires. Celle-ci déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation se déroulera conformément au droit luxembourgeois applicable. Le produit net de la liquidation sera distribué aux actionnaires en proportion de leurs droits.

A l'issue de la procédure de liquidation de la Société, tout montant qui n'a pas été réclamé par les actionnaires sera versé à la caisse de consignation qui le gardera à disposition de l'actionnaire concerné pendant la durée prévue par la loi. A la fin de cette période, le solde sera versé à l'État de Luxembourg.

## Chapitre VIII. Dispositions générales

**Art. 30. Modifications des Statuts.** L'assemblée générale des actionnaires peut modifier les présents Statuts statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

**Art. 31. Loi Applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi de 1915 ainsi qu'à la Loi de 2007, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

### *Dispositions transitoires*

- 1) La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

### *Souscription et Paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ledit comparant, représenté comme dit est, déclare souscrire le capital comme suit:

Trente et un mille Euros (EUR 31.000) divisé en trente et une (31) actions sans valeur nominale et d'une valeur initiale de mille Euros (EUR 1.000) chacune.

La preuve du total de ces paiements, c'est-à-dire trente et un mille euro (EUR 31.000.-) a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la Loi de 1915 et déclare expressément qu'elles sont remplies.

71650

Frais

Le montant des frais qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte est évalué approximativement à l'équivalent de quatre mille euros (EUR 4.000).

*Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires*

Le comparant pré qualifié, dûment représenté, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

I. Sont nommés administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle portant sur l'étude des comptes de l'année 2011:

*Président du conseil:*

- Monsieur Mavroeidis Angelopoulos, administrateur de société, né à Stefania (Grèce) le 25 juillet 1964, demeurant au 6, Maleme Street, 15237 filothei, Grèce.

*Membres*

- Monsieur Evangelos Benetos, administrateur de société, né à Athènes (Grèce) le 23 août 1962, demeurant au 1, Alamanas Street, 151 25 Marousi, Grèce.

- Monsieur Ioannis Apostolopoulos, administrateur de société, né à Athènes (Grèce) le 16 juillet 1957, demeurant au 1, Alamanas Street, 151 25 Marousi, Grèce.

II. Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle portant sur les comptes de l'année 2011:

KPMG, ayant son siège au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 103.590.

III. L'adresse de la Société est fixée à 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été remis aux fins de lecture au comparant, celui-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: C. LANGUE, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juin 2011. Relation: LAC/2011/29006. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011089755/1383.

(110101131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**Bantleon Anleihenfonds, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement des BANTLEON ANLEIHENFONDS, welches von der Bantleon Invest S.A. verwaltet wird und dem Teil I des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 unterliegt, wurde am 1. juli 2011 am Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Für BANTLEON Invest S.A.*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Peter Sasse / Benjamin Wacker

*Associate Director / Associate Director*

Référence de publication: 2011091348/13.

(110102711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**EasyETF NMX Infrastructure Europe, Fonds Commun de Placement.**

La liquidation du fonds EasyETF NMX Infrastructure Europe (le «Fonds») a été clôturée avec effet au 15 décembre 2010 comme prévu dans l'avis de liquidation publié le 30 novembre 2010.

La valeur nette d'inventaire liquidative du 15 décembre 2010 a été publiée dans les media habituels.

BNP Paribas Investment Partners Luxembourg (la «Société de Gestion»), agissant en sa qualité de liquidateur, a finalisé et approuvé la procédure de liquidation du Fonds. Les frais relatifs à cette liquidation sont pris en charge par la Société de Gestion.

Le produit de la liquidation a été payé le 20 décembre 2010 aux détenteurs de parts qui y avaient droit.

Les documents et comptes du fonds seront conservés pendant cinq ans au siège de la société de gestion à 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange.

Luxembourg, le 7 Juillet 2011.

*Le Conseil d'Administration*

BNP Paribas Investment Partners Luxembourg

Référence de publication: 2011093895/755/16.

### **CB World Funds, Fonds Commun de Placement.**

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") gibt bekannt, dass der Teilfonds Currency Star des Umbrellas CB World Funds am 21. Juni 2011 aufgelöst wurde.

ISIN	WKN	Fondsname
LU0292457388	A0MMXF	CB World Funds - Currency Star A (EUR)

Senningerberg, Juli 2011.

*Die Verwaltungsgesellschaft.*

Référence de publication: 2011093896/755/9.

### **CACEIS Bank Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 91.985.

### **Fund Administration Services & Technology Network Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 62.713.

L'an deux mille onze, le premier juillet.

Le soussigné, Maître Francis KESSELER, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Certifie que:

Suivant projet de fusion notarié du 2 Mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 943 du 10 mai 2011, la société anonyme CACEIS Bank Luxembourg, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.985, constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 340 du 28 mars 2003 (la «Société Absorbante») a projeté d'absorber, par voie de fusion, la société anonyme Fund Administration Services & Technology Network Luxembourg, ayant son siège social à L2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62.713, constituée suivant un acte reçu le 14 janvier 1998 par Me Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 275, en date du 24 avril 1998 (la «Société Absorbée»).

L'absorption par voie de fusion a été opérée suivant les dispositions des articles 278 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Fusion").

Toutes les formalités requises par la loi luxembourgeoise ont été accomplies, en particulier les conditions prévues par l'article 279 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Du point de vue comptable, la Fusion a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Aucun actionnaire de la Société Absorbante n'a requis pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication au Mémorial C du projet de fusion la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante, appelée à se prononcer sur l'approbation de la Fusion.

Conformément au projet de fusion, la Fusion, prend effet entre les sociétés fusionnantes au 1<sup>er</sup> juillet 2011, soit après l'écoulement de plus d'un (1) mois depuis la publication au Mémorial C du projet de fusion et elle prendra effet à l'égard des tiers à partir de la publication au Mémorial C du présent certificat. La Fusion entraîne les conséquences suivantes:

- Le transfert universel de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante;
- La Société Absorbée cesse d'exister, étant dissoute de plein droit sans liquidation;
- Les actions de la Société Absorbée sont annulées
- Toutes les autres conséquences, telles qu'énumérées dans le projet de fusion.

Ainsi certifié à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Référence de publication: 2011091705/38.

(110103355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

**Orion III European 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.197.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.176.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of April.

before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

ORION MASTER III LUXEMBOURG S.à r.l., a limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, Grand-Duché de Luxembourg having a share capital of thirty-three thousand five hundred Euro (EUR 33,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.853 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Mr Cédric Bless, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 13 April 2011,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Orion III European 6 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 8 April 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.176 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty-one million one hundred eighty-five thousand euro (EUR 31,185,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to thirty-one million one hundred ninety-seven thousand five hundred euro (EUR 31,197,500.-).

2 To issue thirty-one million one hundred eighty-five thousand (31,185,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by ORION MASTER III LUXEMBOURG S.à r.l. and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend article five (5) of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the capital increase.

5 Delegation of powers.

6 Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty-one million one hundred eighty-five thousand euro (EUR 31,185,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to thirty-one million one hundred ninety-seven thousand five hundred euro (EUR 31,197,500.-).

*Second resolution*

The Shareholder resolved to issue thirty-one million one hundred eighty-five thousand (31,185,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

*Third resolution*

*Subscription - Payment*

There now appeared Mr Cédric Bless, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Shareholder (the "Subscriber"), by virtue of the aforementioned proxy.

The Subscriber declared to subscribe for thirty-one million one hundred eighty-five thousand (31,185,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and to fully pay in cash for these newly issued shares.

The amount of thirty-one million one hundred eighty-five thousand euro (EUR 31,185,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the thirty-one million one hundred eighty-five thousand (31,185,000) new shares according to the above mentioned subscription.

#### *Fourth resolution*

The Shareholder resolved to amend the first (1) paragraph of article five (5) of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Corporate Capital.** The issued share capital of the Company is set at thirty-one million one hundred ninety-seven thousand five hundred euro (EUR 31,197,500.-) divided into thirty-one million one hundred ninety-seven thousand five hundred (31,197,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.”

#### *Fifth resolution*

The Shareholder resolved to confer all and any powers to the board of managers in order to implement the above resolutions.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the amendment of the articles of incorporation are estimated at six thousand eight hundred euro (EUR 6,800.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le quatorzième jour du mois d'avril,

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

ORION MASTER III LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de trente-trois mille cinq cents euros (EUR 33.500,-), ayant son siège social au L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.853 (l' «Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Cédric Bless, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg le 13 avril 2011.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Orion III European 6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-), dont le siège social est au L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 8 avril 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.176 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trente-et-un million cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 31.185.000.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à trente-et-un million cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 31.197.500.-).

2 Émission de trente-et-un million cent quatre-vingt-cinq mille (31.185.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par ORION MASTER III LUXEMBOURG S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire.

4 Modification de l'article cinq (5) des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus.

5 Délégation de pouvoirs.

6 Divers.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

71654

*Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-et-un million cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 31.185.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trente-et-un million cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 31.197.500,-).

*Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre trente-et-un million cent quatre-vingt-cinq mille (31.185.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

*Troisième résolution*

*Souscription -paiement*

Intervient alors Maître Cédric Bless, prénommé, agissant en tant que mandataire de l'Associé (le «Souscripteur»), en vertu de la procuration ci-dessus mentionnée.

Le Souscripteur a déclaré souscrire trente-et-un million cent quatre-vingt-cinq mille (31.185.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale à libérer intégralement en espèces.

Le montant de trente-et-un million cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 31.185.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les trente-et-un million cent quatre-vingt-cinq mille (31.185.000) nouvelles parts sociales conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

*Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier (1<sup>er</sup>) de l'article cinq (5) des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à trente-et-un million cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 31.197.500,-), divisé en trente-et-un million cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents (31.197.500) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).»

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale des associés décide de conférer les pouvoirs nécessaires au conseil de gérance pour mettre en œuvre les résolutions ci-dessus.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette modification des statuts sont estimés à six mille huit cents euros (EUR 6.800,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Bless, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 avril 2011. Relation: RED/2011/840. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 4 mai 2011.

Référence de publication: 2011061621/146.

(110068587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

**AXA Immoselect Luxembourg 1 Strassen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.856.

Im Jahre zweitausendundelf, am fünfzehnten April.

Vor dem Unterzeichneten, Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtswohnsitz in Rambrouch (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:



AXA Investment Managers Deutschland GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts mit Sitz in D-50823 Köln, Innere Kanalstrasse 95, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Köln unter der Nummer HRB 6842 und von der Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht als Kapitalanlagegesellschaft i.S.d. Gesetzes über Kapitalanlagegesellschaften zugelassen,

hier ordnungsgemäß vertreten durch Herrn Yves WALLERS, Steuerberater, geschäftsansässig in Ettelbruck, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 23. März 2011, welche gegenwärtiger Urkunde zwecks Einregistrierung beigefügt bleibt.

Die Erschienene, vertreten wie vorerwähnt, ist alleinige Aktionärin der Aktiengesellschaft AXA Immoselect Luxembourg 1 Strassen S.A., société anonyme, mit Sitz in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg), unter Sektion B mit der Nummer 137.856, gegründet als Mehdi SCI, société civile immobilière gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Gérard LECUIT mit damaligem Amtswohnsitz in Hesperange, am 18. Oktober 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1012 vom 30. Dezember 1999, und deren Satzung mehrmals abgeändert worden ist, und zuletzt aufgrund einer Urkunde von Maître Gérard LECUIT, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am 28. Mai 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1661 am 5. Juli 2008 (hiernach „die Gesellschaft“).

Die erschienene Partei, vertreten wie oben dargestellt, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

I. AXA Investment Managers Deutschland GmbH ist Alleinaktionärin der Gesellschaft (die Alleinaktionärin) und vertritt das gesamte Gesellschaftskapital;

II. Die alleinige Aktionärin ist in gegenwärtiger Versammlung rechtlich vertreten.

III. Bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden, die ordnungsgemäß durch den Erschienenen und den instrumentierenden Notar "ne varietur" unterzeichnete Vollmacht der alleinigen Aktionärin.

IV. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt derzeit einhundertdreiundzwanzigtausend neunhundertsechundvierzig Euro und sechsundsiebzig Eurocents (EUR 123.946,76) und ist in fünftausend (5.000) Aktien mit einem Nennwert von je vierundzwanzig Euro und achtundsiebzigdreundneunzig Hundertstel Eurocents (EUR 24,7893) eingeteilt.

V. Die Alleingesellschafterin fasst folgende Beschlüsse:

#### *Tagesordnung*

1. Einrichtung eines Aufgeldkontos und demgemäß Einfügung eines neuen und vierten Absatzes in Artikel 5 der Gesellschaftssatzung welcher folgenden Inhalt haben wird:

„Zusätzlich zum ausgegebenen Gesellschaftskapital kann ein Aufgeldkonto eingerichtet werden auf dem alle Emissionsaufgelder, die auf eine Aktie eingezahlt werden, verbucht werden. Der Betrag dieses Aufgeldkontos kann zur Zahlung von Aktien, die die Gesellschaft von ihrem(n) Aktionär(en) zurückkauft, zum Ausgleich von realisierten Nettoverlusten, zur Auszahlung an den/die Aktionär(e) in Form von Dividenden oder um Mittel zur gesetzlichen Rücklage bereitzustellen, verwendet werden.“

2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft um eintausend dreiundfünfzig Euro und vierundzwanzig Eurocents (EUR 1.053,24.-) um es von seinem augenblicklichen Betrag von einhundertdreiundzwanzigtausend neunhundertsechundvierzig Euro und sechsundsiebzig Eurocents (EUR 123.946,76) auf einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000.-) zu bringen, jedoch ohne Schaffung und ohne Ausgabe von neuen Aktien, sondern durch eine entsprechende Erhöhung des Nennwertes der bestehenden Aktien von vierundzwanzig Euro und achtundsiebzigdreundneunzig Hundertstel Eurocents (EUR 24,7893) auf jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25.-).

3. Einzahlung in bar durch die Alleinaktionärin eines Gesamtbetrages in Höhe von drei Millionen neunhunderttausend Euro (EUR 3.900.000.-) betreffend die Kapitalerhöhung von eintausend dreiundfünfzig Euro und vierundzwanzig Eurocents (EUR 1.053,24.-), sowie ein Emissionsaufgeld von drei Millionen achthundertachtundneunzigtausend neunhundertsechundvierzig Euro und sechsundsiebzig Eurocents (EUR 3.898.946,76.-).

4. Abänderung des ersten Absatz von Artikel 5 der Gesellschaftssatzung um den angenommenen Beschlüssen, die unter den vorangegangenen Punkten der Tagesordnung stehen, Rechnung zu tragen.

5. Verschiedenes.

VII. Gemäß der Tagesordnung hat die erschienene Alleinaktionärin, vertreten wie vorerwähnt, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

#### *Erster Beschluss*

Die Alleinaktionärin beschließt ein Aufgeldkonto einzurichten und demgemäß einen neuen und vierten Absatz in Artikel 5 der Gesellschaftssatzung einzufügen, welcher folgenden Inhalt haben wird:

„ **Art. 5. (vierter Absatz)**. „Zusätzlich zum ausgegebenen Gesellschaftskapital kann ein Aufgeldkonto eingerichtet werden auf dem alle Emissionsaufgelder, die auf eine Aktie eingezahlt werden, verbucht werden. Der Betrag dieses Aufgeldkontos kann zur Zahlung von Aktien, die die Gesellschaft von ihrem(n) Aktionär(en) zurückkauft, zum Ausgleich

von realisierten Nettoverlusten, zur Auszahlung an den/die Aktionär(e) in Form von Dividenden oder um Mittel zur gesetzlichen Rücklage bereitzustellen, verwendet werden."

*Zweiter Beschluss*

Die Alleinaktionärin beschließt das Stammkapital der Gesellschaft um eintausend dreiundfünfzig Euro und vierundzwanzig Eurocents (EUR 1.053,24.-) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Stand von einhundertdreiundzwanzigtausend neunhundertsechundvierzig Euro und sechsundsiebzig Eurocents (EUR 123.946,76) auf einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000.-) zu bringen, jedoch ohne Schaffung und ohne Ausgabe von neuen Aktien, sondern durch eine entsprechende Erhöhung des Nennwertes der bestehenden Aktien von vierundzwanzig Euro und achtundsiebzigdreieundneunzig Hundertstel Eurocents (EUR 24,7893) auf jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25.-).

*Dritter Beschluss*

Hierauf erklärt die Alleinaktionärin den Betrag in Höhe von eintausend dreiundfünfzig Euro und vierundzwanzig Eurocents (EUR 1.053,24.-) betreffend die Kapitalerhöhung der Gesellschaft, sowie einen Betrag in Höhe von drei Millionen achthundertachtundneunzigtausend neunhundertsechundvierzig Euro und sechsundsiebzig Eurocents (EUR 3.898.946,76.-) betreffend die Einzahlung eines Emissionsaufgeldes auf ein Aufgeldkonto, vollständig zu leisten, mittels Einzahlung einer gesamt Bareinlage in Höhe von drei Millionen neunhunderttausend Euro (EUR 3.900.000.-).

Der Gesamtbetrag von drei Millionen neunhunderttausend Euro (EUR 3.900.000.-), betreffend Kapitalerhöhung sowie Emissionsaufgeld, steht der Gesellschaft somit ab heute zur freien Verfügung. Ein Beleg hierfür liegt dem unterzeichnenden Notar vor.

*Vierter Beschluss*

Infolge der Erhöhung des Gesellschaftskapitals beschließt die Alleinaktionärin, dass als Konsequenz der vorangegangenen Beschlüsse, der erste Absatz von Artikel 5 der Gesellschaftssatzung abgeändert wird und von nun an wie folgt lauten soll:

„**Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000.-) und ist in fünftausend (5.000) Aktien mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25.-) eingeteilt.“

*Voraussichtliche Kosten und Ausgaben*

Die voraussichtlichen Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr auf drei tausend ein hundert Euro (EUR 3.100,-) abgeschätzt.

Worüber diese notarielle Urkunde in Ettelbruck, zum eingangs erwähnten, Datum aufgenommen wurde.

Die vorstehende Niederschrift ist der erschienenen Partei, die dem Notar mit Namen, Vornamen, Familienstand und Wohnsitz bekannt ist, vorgelesen worden und von dem Notar zusammen mit der Erschienenen unterzeichnet worden.

Gezeichnet: M. Stadler-Tjan, DELOSCH,

Enregistré à Redange/Attert le 15 février 2011. Relation: RED/2011/369. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Rambrouch, den 4. Mai 2011.

Référence de publication: 2011061329/102.

(110068589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

**Supernova Investments A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Sàrl

Représentée par Christophe Gammal

Gérant

Référence de publication: 2011063367/12.

(110070381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.



**Supernova Investments A2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 118.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Sàrl  
Représentée par Christophe Gammal  
Gérant

Référence de publication: 2011063368/12.

(110070388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

**Auto Ecole Toni S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 35, rue de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 132.587.

*Extrait de la décision de l'associé unique prise en date 20 avril 2011*

*Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société du 265, Rue de Beggen à L-1221 Luxembourg au 35, Rue de Beggen à L-1221 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011063427/12.

(110071162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

**Jiveach S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 23.608.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011063606/10.

(110071837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

**Roses Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Cesare Fiorucci Finco).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 106.359.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of April

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Cesare Fiorucci Luxco S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412 F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 98 983 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Ms. Jacqueline Picard, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 26 April 2011.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Cesare Fiorucci Finco (the "Company"), a société à responsabilité limitée with a share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 106.359, and whose registered office is set at 412F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger on 1 February 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 623, page 29877, on 28 June 2005. The articles of association have been amended on

18 March 2010 by deed of the undersigned notary and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1004, page 48149, on 12 May 2010.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company and acting in place of the extraordinary general meeting of shareholders, then passed the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder hereby resolves to change the denomination of the Company from "Cesare Fiorucci Finco" into "Roses Finco S.à.r.l."

*Second resolution*

Following the resolution here above, the Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the articles of association of the Company so that it shall now read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of "Roses Finco S.à.r.l."

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

This document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary this deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Cesare Fiorucci Luxco S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 412 F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98 983 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Mademoiselle Jacqueline Picard, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, le 26 Avril 2011.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Cesare Fiorucci Finco (la «Société»), une société à responsabilité limitée avec un capital social de EUR 12.500, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 106.359, ayant son siège au 412F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée en vertu d'un acte dressé par Maître Joseph Elvinger, le 1<sup>er</sup> février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 623, page 29877, le 28 juin 2005. Les statuts ont été modifiés le 18 mars 2010 par acte du notaire soussigné et publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1004, page 48149, le 12 mai 2010.

La comparante, représentant la totalité du capital de la Société et agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associée Unique décide par les présentes de modifier la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle «Cesare Fiorucci Finco» en «Roses Finco S.à.r.l.».

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associée Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société, dont la formulation sera désormais la suivante:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Roses Finco S.à.r.l."

*Frais et Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille deux cents Euros.

Dont acte, passé à Luxembourg les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante indiquée aux présentes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. PICARD, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 avril 2011. Relation: LAC/2011/19443. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 03 mai 2011.

Référence de publication: 2011062725/83.

(110070363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---

**Rasa Land Investors LuxCo 2 SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.176.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 20/04/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2011.

Fides (Luxembourg) S.A.

Signatures

Liquidateur

Référence de publication: 2011064056/14.

(110071539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

---

**JM2PM, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.569.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 02/05/2011.

Référence de publication: 2011063607/10.

(110071870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

---

**K-Berg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 143.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011063609/9.

(110071910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

---

**Lewis Trust Group (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.558.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 3 mai 2011*

Sont nommés nouveaux gérants avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michael ROSEHILL, demeurant professionnellement à Chelsea House, Westgate, London W5 1DR, Roy-aume-Uni;
- Monsieur Georges DASSONVILLE, demeurant professionnellement au 2/4, rue du Nord, L - 2229 Luxembourg, en remplacement de Messieurs Guy HORNICK et Luc HANSEN, gérants démissionnaires en date du 3 mai 2011.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011063641/15.

(110071522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

---

**MILI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 100.000,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 136.845.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011063668/11.

(110071143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

---

**Financieringsmaatschappij voor Toerisme S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.859.

---

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 12 mai 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme FINANCIERINGSMAATSCHAPPIJ VOOR TOERISME S.A., ayant eu son siège social à L-1331 Luxembourg, 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, de fait inconnue à cette adresse.

Ce même jugement a nommé juge commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur, Maître Karim ZEDIRA, Avocat à la Cour, demeurant à Esch/Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 2 juin 2011 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Esch/Alzette, le 18 mai 2011.

Pour extrait conforme

Me Karim ZEDIRA

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2011070980/22.

(110078106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

---

**Natixis Absolute Global Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 154.901.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 Avril 2011*

En date du 15 avril 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Frédéric Barzin, de Monsieur Bernard Herman, de Monsieur Mihai Lezius-Doncel et de Monsieur Pierre-Henri Moulard en qualité d'Administrateurs, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Natixis Absolute Global Sicav*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011064272/16.

(110072312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

---

**Mitotech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 149.129.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011063669/10.

(110071048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

---

**Nemab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 153.353.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011063678/10.

(110071140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

---

**T.V.L., Trans Viande Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-3547 Dudelange, 4, rue J. Reifenberg.

R.C.S. Luxembourg B 142.728.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011063802/10.

(110071132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

---

**Ciba Specialty Chemicals Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 93.778.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/05/11.

*Pour CIBA SPECIALTY CHEMICALS FINANCE LUXEMBOURG S.A.*

Société Anonyme

Experta Luxembourg

Société Anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2011072501/15.

(110080095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**JPMorgan Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 49.663.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011073220/9.

(110079656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**Euler Hermes Ré, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 36.134.

—  
*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 18 avril 2011*

«Le Conseil décide de transférer le siège social de la société du 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg au 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg avec effet au 21 mars 2011.

*Pour la société EULER HERMES RE*  
Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.  
Signature

Référence de publication: 2011063899/13.

(110070343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---

**QS Geo Pep S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 135.186.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2011*

L'Assemblée Générale a réélu Réviseur d'Entreprises, la société KPMG Audit S.à.r.l., 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg dont le mandat expirera avec l'Assemblée Générale de 2012.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Eric Triestini.

Référence de publication: 2011063955/12.

(110070813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---

**JPMorgan Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 78.396.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

Certifié conforme  
*Pour le Conseil d'Administration*  
Marie ROUVIERE  
*Acting Secretary*

Référence de publication: 2011069770/14.

(110077176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 14.469.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 127.865.

—  
Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société le 12 mai 2011, le mandat de Réviseur d'Entreprises de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est reconduit pour une période expirant au moment de l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

*Pour la Société*  
TMF Management Luxembourg S.A.  
*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2011069771/16.

(110077019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---



**Media Outdoor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 102.893.

In the year two thousand and eleven, on the eighth of April.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

THERE APPEARED

"ADVENT FUNDS LLC", a limited liability corporation, formed under the laws of Delaware, United States of America, with registered office at 75, State Street, Boston MA-02109, United States of America, acting in its capacity as General Partner of OUTDOOR AVENUE L.P., a limited partnership formed under the laws of England, with registered office at 400, Capability Green, Luton LU1 3LU, United Kingdom;

here represented by Mrs Nadia WEYRICH, employee, residing professionally in Belvaux, by virtue of a proxy, given on 4 April 2011.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Media Outdoor, S.à r.l.", (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 102.893, incorporated pursuant to a notarial deed dated 10 August 2004, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated 18 November 2004, number 1173 (the "Mémorial C"), and whose by laws have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 20 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated 23 January 2008, number 186.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred euro (EUR 100.-) in order to raise it from the amount of one million thirty thousand euro (EUR 1,030,000.-) to one million thirty thousand one hundred euro (EUR 1,030,100.-) by creating and issuing one (1) new share (the "New Share") with nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and obligations as the existing shares.

The New Share is subscribed by ADVENT FUNDS LLC, prenamed, acting in its capacity as General Partner of OUTDOOR AVENUE L.P., prenamed, and paid up by the above described contribution in cash.

The total contribution of eight million four hundred thousand euro (EUR 8,400,000.-) is allocated to (i) the share capital for an amount of one hundred euro (EUR 100.-) and to (ii) Company's share premium account for an amount of eight million three hundred and ninety-nine thousand nine hundred euro (EUR 8,399,900.-).

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend article 6 of the Company's articles of incorporation to reflect the above resolutions, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million thirty thousand one hundred euro (EUR 1,030,100.-) represented by ten thousand three hundred and one (10,301) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to five thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le huit avril.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

#### A COMPARU

«ADVENT FUNDS LLC», une limited liability corporation, constituée et régie suivant les lois du Delaware, ayant son siège au 75, State Street, Boston MA-02109, Etats-Unis d'Amérique, agissant en sa qualité de General Partner de OUTDOOR AVENUE L.P., Limited Partnership, régie suivant les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 400, Capability Green, Luton LU1 3LU, Royaume-Uni;

ici représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, demeurant professionnellement à Belvaux, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 avril 2011.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de «Media Outdoor, S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.893, constituée suivant acte notarié en date du 10 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 novembre 2004, numéro 1173 (le "Mémorial C") et dont les statuts ont été amendés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 20 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 23 janvier 2008, numéro 186.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent euros (EUR 100,-), afin de le porter de son montant actuel d'un million trente mille euros (EUR 1.030.000,-) jusqu'à un million trente mille cent euros (EUR 1.030.100,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) (désignée comme la "Nouvelle Part Sociale"), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

La Nouvelle Part Sociale est souscrite par ADVENT FUNDS LLC, prénommée, agissant en sa qualité de General Partner de OUTDOOR AVENUE L.P., prénommée, et payée par un apport en numéraire tel que décrit ci-dessus.

L'ensemble de l'apport d'un montant de huit millions quatre cent mille euros (EUR 8.400.000,-) est alloué (i) au capital de la Société pour un montant de cent euros (EUR 100,-) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de huit millions trois cent quatre vingt-dix-neuf mille neuf cents euros (EUR 8.399.900,-).

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

**Art. 6.** «Le capital social est fixé à la somme d'un million trente mille cent euros (EUR 1.030.100,-), représenté par dix mille trois cent et une (10.301) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cinq mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 avril 2011. Relation: EAC/2011/5178. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2011061579/107.

(110068807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.